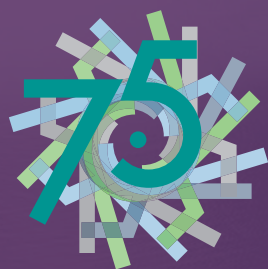




Grande
Dixence



75^e rapport
EXERCICE
2025

GRANDE DIXENCE

75^E RAPPORT
EXERCICE 2025

8

Administration
de Grande Dixence SA
au 31 décembre 2025



Animation par le magicien Lionel Dellberg,
accompagné des musiciennes de l'ensemble Valéik, le 25 août 2025.

Bilan

34





TABLE DES MATIÈRES

7	Actionnaires
8	Administration de Grande Dixence SA au 31 décembre 2025
10	Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2025
26	Volume des apports journaliers dans le lac des Dix
27	Énergie livrée aux actionnaires de Grande Dixence SA
30	Commentaires sur les comptes annuels
34	Bilan
36	Compte de résultat
37	Tableau de financement
39	Variation des capitaux propres
40	Annexe aux comptes
53	Proposition de répartition du bénéfice
54	Rapport de l'Organe de révision
58	Propositions à l'Assemblée générale

Ce rapport est illustré par les photographies réalisées dans le cadre des 75 ans de la société Grande Dixence SA.
© Grande Dixence SA – Photos: Michel Martinez et Hans Ruppen





2015

2013-2014

2014

2013

ACTIONNAIRES

L'ÉNERGIE PRODUITE PAR GRANDE DIXENCE SA EST LIVRÉE DANS SA TOTALITÉ AUX QUATRE SOCIÉTÉS PARTENAIRES QUI SONT LES SEULS ACTIONNAIRES, SOIT :

ALPIQ SUISSE SA, LAUSANNE

(60% DU CAPITAL-ACTIONS)

Le capital-actions d'Alpiq Suisse SA se trouve à raison de 100% en mains d'Alpiq Holding SA dont les actionnaires sont EOS Holding (33,33%), Consortium suisse d'actionnaires minoritaires (33,33%) et Schweizer Kraftwerksbeteiligungs AG (33,33%).

AXPO POWER AG, BADEN

(13 1/3 % DU CAPITAL-ACTIONS)

Le capital-actions d'Axpo Power AG se trouve entièrement en mains d'Axpo Holding SA dont les actionnaires sont les cantons et/ou services électriques cantonaux de Zurich (36,75%), Argovie (28%), Saint-Gall et Appenzell (12,5%), Thurgovie (12,25%), Schaffhouse (7,88%), Glaris (1,75%) et Zoug (0,87%).

BKW ENERGIE AG, BERNE

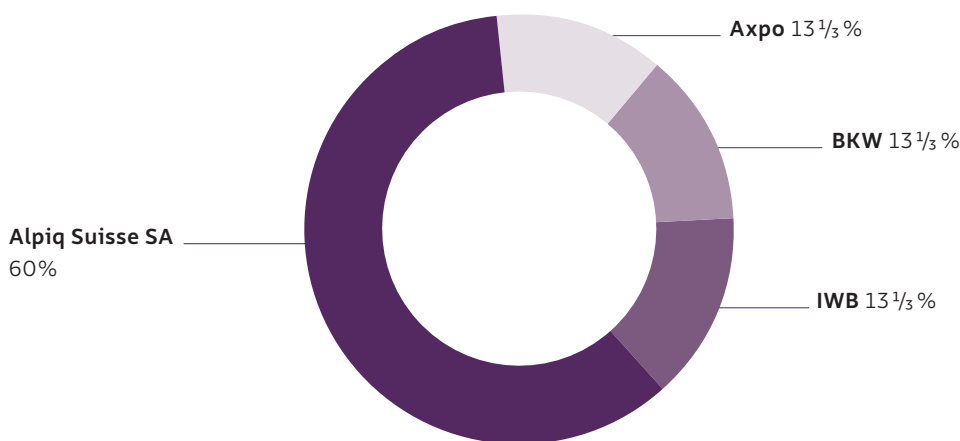
(13 1/3 % DU CAPITAL-ACTIONS)

Le capital-actions de BKW Energie AG se trouve entièrement en mains de BKW AG dont les actionnaires sont le canton de Berne (52,5%) et le Groupe E SA (10%). La part flottante des actions représente 37,5%.

IWB INDUSTRIELLE WERKE BASEL, BÂLE

(13 1/3 % DU CAPITAL-ACTIONS)

IWB Industrielle Werke Basel est une entreprise autonome de droit public dont le capital de dotation est entièrement détenu par le canton de Bâle-Ville.



- ◆ Les actionnaires de Grande Dixence SA assurent l'approvisionnement de leurs consommateurs grâce à une palette diversifiée de moyens de production (accumulation, fil de l'eau et nouvelles énergies renouvelables).
- ◆ La production de Grande Dixence SA représente le cinquième de l'énergie d'accumulation du pays et constitue, notamment avec les trois groupes de la centrale de Bieudron, un atout majeur en termes de puissance. Rapidement mobilisable, sa puissance de 1 200 MW fait aisément face aux indisponibilités fortuites

d'autres grandes centrales suisses, qu'elles soient nucléaires ou hydrauliques.

- ◆ Grande Dixence SA est gérée comme une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires reprennent l'entier de la production d'énergie et, en contrepartie, couvrent l'entier des charges annuelles et le versement d'un dividende. Par la prise en charge des frais annuels, les risques d'entreprise sont indirectement supportés par les actionnaires.

ADMINISTRATION DE GRANDE DIXENCE SA

AU 31 DÉCEMBRE 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION		Entrée en fonction	Échéance du mandat lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice
* MURISIER Amédée	<i>Président du Conseil d'Administration</i> Membre de la direction d'Alpiq Holding, Belp	2017	2027
* ESCHLE Martin	<i>Vice-président du Conseil d'Administration</i> Membre de la direction d'IWB Industrielle Werke Basel, Zurich	2018	2026
BÜHLER Guy	<i>Administrateur</i> Head Gas Power Plants & Green Gases Axpo Solutions AG, Belmont-sur-Lausanne	2018	2026
BUCHMEIER Seraina	<i>Administratrice</i> Portfolio Managerin Hydro BKW Energie SA, Zürich	2024	2027
DE MONTMOLLIN Simone	<i>Administratrice</i> Conseillère Nationale, Laconnex	2024	2027
* DIETRICH Markus	<i>Administrateur</i> Chef Centrales hydrauliques BKW Energie AG, Niederbuchsiten	2021	2026
EMERY François	<i>Administrateur</i> Head of Asset Management Support Alpiq AG, Morges	2024	2027
ENGELBERGER Lukas	<i>Administrateur</i> Conseiller d'Etat du Canton de Bâle-Ville, Bâle	2025	2027
* HUWYLER Hans Jörg	<i>Administrateur</i> Leiter Division Hydroenergie und Biomasse AXPO Power AG, Sarnen	2018	2026
JIMENEZ Célia	<i>Administratrice</i> Head Legal Generation Switzerland Alpiq AG, Lausanne	2024	2027
* MICHELLOD Paul	<i>Administrateur</i> Senior Expert Generation Switzerland Alpiq AG, Leytron	2021	2027
* PLASCHY Michaël	<i>Administrateur</i> Head Hydro Power Generation Alpiq AG, Ollon	2018	2027
* ROUGE Nicolas	<i>Administrateur</i> Gestionnaire d'actifs – Concessions Alpiq AG, Carouge GE	2013	2027
SAGER Silvio Remo	<i>Administrateur</i> Head Accounting Alpiq AG, à Rothenburg	2024	2027
SALVADORI Mauro	<i>Administrateur</i> Head Public Affairs Alpiq AG, Colombier VD	2016	2027

* Les administrateurs dont le nom est précédé d'un astérisque forment le Comité de direction.

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTAT DU VALAIS

LOGEAN Grégory	Président de la Commune d'Hérémenche, Député, Euseigne
BINER-HAUSER Romy	Présidente de la Commune de Zermatt, Zermatt, jusqu'au 30.09.2025
IMBODEN Frédéric	Président de la Commune de Randa, Randa, dès le 01.10.2025

DÉLÉGUÉS DES COMMUNES CONCÉDANTES

FISCHER Joël	Président de la Commune de Stalden, Stalden
MÉTRAILLER Damien	Ancien président de la Commune d'Évolène, Vollèges

DIRECTEUR

IMBODEN Beat, Steg-Hohtenn

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

GIRARD Fabien, Monthey

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Lausanne
Selon art. 727 et ss CO

GESTION DES ACTIFS

Alpiq Suisse SA, Lausanne



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 2025

1^{ER} JANVIER – 31 DÉCEMBRE

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

À l'Assemblée générale du 30 avril 2025, de nombreux mandats d'administrateurs sont arrivés à échéance.

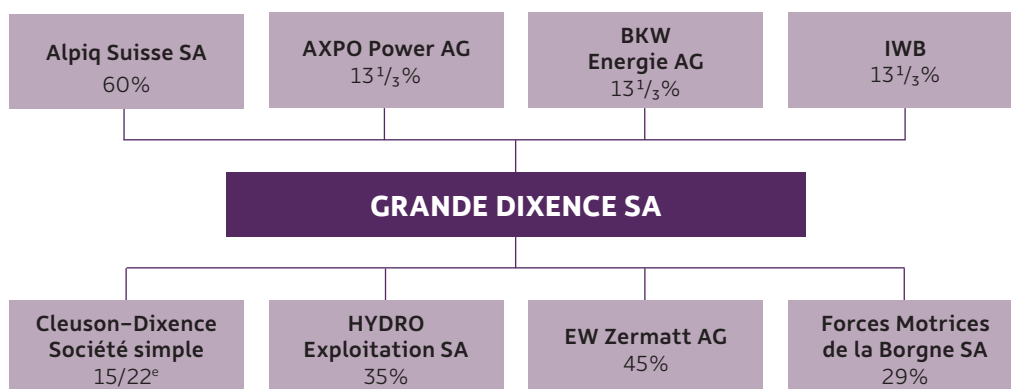
Un hommage appuyé a été adressé à M. Christoph BRUTSCHIN, ancien Conseiller d'Etat Bâlois et administrateur sortant.

En remplacement de ce dernier, les actionnaires ont accepté la nomination de M. Lukas ENGELBERGER, Conseiller d'Etat du canton de Bâle, comme nouvel administrateur pour la fin de la période se terminant en 2026.

Lors de cette assemblée, les délégués ont décidé de réélire pour une période de trois ans comme administrateurs:

- | | |
|---|--|
| – M^{me} Simone de MONTMOLLIN
(Conseillère nationale,
membre de la CEATE, Laconnex/Genève) | – M. Paul MICHELLOD
(Senior strategist Generation
Switzerland Alpiq AG) |
| – M^{me} Célia JIMENEZ
(Head Legal Generation Switzerland, Alpiq AG) | – M. Michaël PLASCHY
(Head Hydro Power Generation Alpiq AG) |
| – M^{me} Seraina BUCHMEIER
(Portfolio Managerin Hydro, BKW Energie SA) | – M. Nicolas ROUGE
(Gestionnaire d'actifs – Concessions Alpiq AG) |
| – M. Amédée MURISIER
(Membre de la direction
de la Holding Alpiq Suisse AG) | – M. Silvio SAGER
(Head Accounting, Alpiq AG) |
| – M. François EMERY
(Head of Asset Management Support, Alpiq AG) | – M. Mauro SALVADORI
(Head Public Affairs Alpiq AG) |

ACTIONNARIAT ET PARTICIPATIONS DE GRANDE DIXENCE SA





GRANDE DIXENCE SA : UN FOURNISSEUR DE PUISSANCE

La force motrice de l'eau joue depuis très longtemps un rôle particulier dans le monde de l'électricité.

Rapidement mobilisable, la production des centrales hydroélectriques représente une énergie souple d'utilisation, propre et renouvelable.

Dans ce contexte, avec ses installations, Grande Dixence SA est un leader de la fourniture de puissance en Suisse et en Europe. Avec la mise en exploitation de l'aménagement Cleuson-Dixence au début 2010, elle renforce sa position stratégique en la matière.

Les installations de Grande Dixence se distinguent notamment par leur grande capacité de stockage (environ 400 millions de m³, soit environ 1700 GWh) et leur puissance installée élevée (environ 2000 MW) sur deux voies d'eau.

GRANDE DIXENCE SA : FAITS MARQUANTS 2025

Les principaux événements ou faits qui ont marqué Grande Dixence SA en 2025 sont les suivants:

- ◆ Un bon fonctionnement des installations sans incident majeur;
- ◆ Un apport annuel inférieur d'environ 16% à la moyenne sur 10 ans en raison des conditions climatiques;
- ◆ La production de 2035.8 GWh d'énergie renouvelable et flexible;
- ◆ Le succès de la grande révision du groupe n° 2 à Bieudron (respect de la qualité, des délais et du budget);
- ◆ La poursuite du développement du projet «retenue à buts multiples Gornerli» (projet de construction SIA 3.2 et étude d'impact sur l'environnement);
- ◆ Étude de faisabilité du projet d'extension Dix+ (surélévation du barrage du Lac des Dix);
- ◆ Des phénomènes naturels à proximité du lac des Dix, avec des chutes de pierre perturbant l'activité touristique mais sans incidence sur l'outil de production;
- ◆ Travaux complexes en lien avec l'ensablement du bassin de compensation de Z'Mutt dû aux inondations de 2024;
- ◆ La réalisation de diverses activités dans le cadre des 75 ans de Grande Dixence SA: le livre historique sur la société, l'exposition itinérante dans 22 communes et la soirée anniversaire à Sion avec le Conseiller fédéral M. Albert Rösti.

CONTEXTE GÉNÉRAL

ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE FÉDÉRALE 2025 – POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET HYDROÉLECTRICITÉ

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte international toujours marqué par une forte incertitude géopolitique, mais avec une stabilisation progressive de la situation économique et énergétique en Suisse. La pression sur les taux d'intérêt s'est atténuée, les prix de l'énergie poursuivent leur repli et les chaînes d'approvisionnement se sont globalement normalisées. Si la baisse des prix amène une pression sur les producteurs, le contexte favorise les aménagements offrant une grande flexibilité et une sécurité d'approvisionnement saisonnière élevée.

Sur le plan politique, la transition énergétique suisse est entrée dans une phase de mise en œuvre. Avec le vote populaire du 9 juin 2024 sur le «Mantelerlass» – révision combinée de la Loi sur l’approvisionnement en électricité (LApEl) et de la Loi sur l’énergie (LEne) – la population a clairement validé la stratégie fédérale visant à combler le déficit structurel de production hivernale et à renforcer la sécurité d’approvisionnement. Ce résultat a légitimé le Parlement fédéral, à entrer dans une logique d’exécution.

Dans ce cadre, le Parlement fédéral a mis sous toit en 2025 une première loi sur l’accélération des procédures d’autorisation pour les installations d’énergies renouvelables. L’hydroélectricité est confirmée comme un pilier central de la politique énergétique nationale. Les projets issus de la «Table ronde» peuvent désormais se poursuivre sur des bases politiques et financières solides. Cette réforme vise à raccourcir les délais administratifs, tout en maintenant un équilibre entre sécurité juridique, protection de l’environnement et intérêt national. Ils bénéficient de mécanismes de soutien renforcés, incluant des subventions d’investissement pouvant atteindre 60% ou, selon les cas, l’octroi d’une prime de flottante. Ces instruments visent à réduire significativement les risques économiques des grands projets, en particulier ceux contribuant à la production hivernale. Le projet «MZS Gornerli», porté par Grande Dixence, s’inscrit pleinement dans cette dynamique et illustre l’importance stratégique accordée aux capacités hydrauliques de stockage et de flexibilité.

Enfin, le Conseil fédéral a finalisé les négociations avec l’Union européenne concernant un accord sur l’électricité. Ce paquet d’accords vise à renforcer la sécurité de l’approvisionnement, à faciliter le négoce transfrontalier de l’électricité et à garantir la stabilité du réseau suisse dans un contexte de marché de plus en plus interconnecté. Le dossier doit encore être soumis aux Chambres fédérales. Pour l’hydroélectricité suisse, cet accord revêt une importance stratégique, dans la mesure où il permettrait une meilleure valorisation des capacités de stockage et de réglage, et renforcerait le rôle de la Suisse comme acteur clé de la flexibilité du système électrique européen.

CYBERSECURITÉ DES INSTALLATIONS

Dans une conjoncture internationale toujours plus tendue, aucune structure n’est épargnée par les enjeux de cybersécurité, et Grande Dixence n’y fait pas défaut. Fort de ce constat, le législateur a décidé d’ancrer dans la loi sur l’approvisionnement en électricité (LApEl) et son ordonnance (OApEl) le niveau d’exigence minimal à atteindre par les sociétés électriques en termes de cybersécurité, ce dernier étant contrôlé dans le cadre d’audits externes. En raison de sa taille et de son importance nationale pour la sécurité de l’approvisionnement en électricité, Grande Dixence doit répondre aux exigences les plus élevées. La mise en œuvre est voie de finalisation et l’objectif est d’atteindre une valeur cible moyenne de 3.2 (norme TIC) d’ici juin 2026.

L’équipe logistique a déplacé l’exposition itinérante dans 22 communes, avec MM. Jérémy Roger et Stéphane Roduit.



ENJEUX CLIMATIQUES

L'évolution climatique et la multiplication des événements climatiques extrêmes, notamment les crues de l'été 2024, imposent une réflexion intégrée entre les enjeux de production hydroélectrique, de gestion des ressources hydriques et de protection de la population. Cela représente autant de risques que d'opportunités que Grande Dixence SA suit avec attention avec ses partenaires.

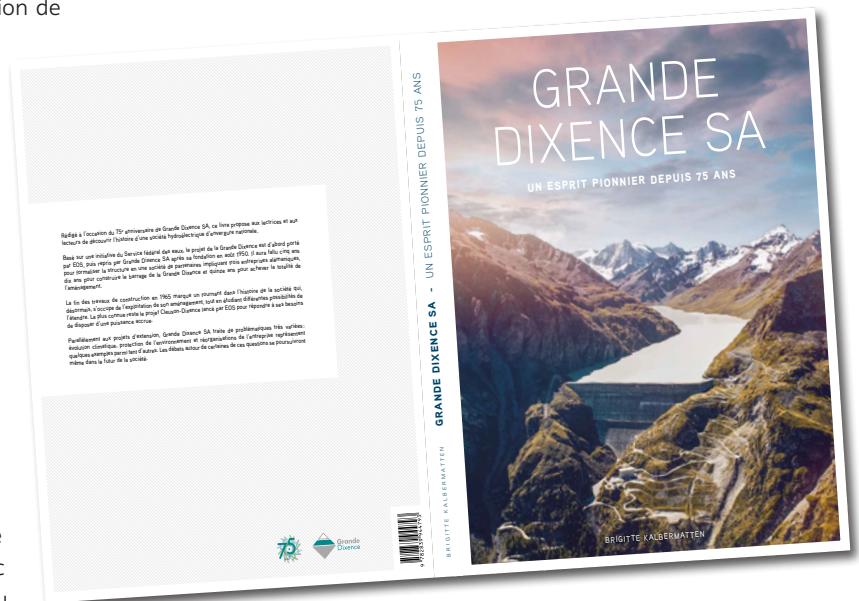
Lors des crues exceptionnelles de 2024, un nombre record de sédiments se sont déversés dans le barrage de Z'Mutt. Un mélange de rochers, d'arbres imbibés et de sédiments ont bloqué l'entrée de la vanne de fond et rempli le lac avec plus de 50'000 m³ de matériaux (volume utile environ 800'000 m³). Ce n'est qu'au prix d'efforts considérables de la part des hommes et des machines que la vidange de fond a pu être dégagée. Les dégâts causés par le déblaiement sont importants et les travaux se poursuivront en 2026.

De fortes chutes de neige en avril 2025 ont entraîné une panne totale des lignes à haute tension de Valdrid SA (alimentation principale) et de Grande Dixence (alimentation de secours) dans le Mattertal. Grâce à une intervention rapide, l'alimentation électrique d'une grande partie du Mattertal, dont la commune de Zermatt, a pu être rétablie à l'aide de l'alimentation électrique de secours de Grande Dixence, deux jours avant la remise en service de la ligne principale.

En juillet 2025, des chutes de blocs sur la rive droite du Lac des Dix ont passablement perturbé la sécurité de la route d'accès au site du barrage. L'exploitation du barrage n'a aucunement été touchée par ces perturbations. Cependant, l'activité touristique a été passablement perturbée, avec près d'un mois d'interdiction d'accès au

site du 16 juillet au 9 août. La bonne collaboration entre la commune d'Hérémence, les services cantonaux et les collaborateurs de l'exploitant HYDRO Exploitation ont permis une réouverture rapide.

Finalement, l'évolution climatique impacte fortement la relation qu'entretient Grande Dixence avec ses assureurs. En effet, les installations de l'aménagement se trouvent principalement dans un environnement de haute montagne sujet à de forts aléas climatiques. Les événements naturels importants en Valais ces dernières années imposent un principe de précaution aux assureurs qui se fait ressentir dans les négociations avec Grande Dixence.



Vernissage du livre «Grande Dixence SA, un esprit pionnier depuis 75 ans» avec son auteure, M^{me} Brigitte Kalbermatten.





Le Conseil communal de Vex répond au quiz des 75 ans de Grande Dixence SA à la foire du Valais.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Différents signaux démontrent clairement que la société est de plus en plus sensible aux questions de développement durable. Dans l'Union européenne et au Royaume-Uni, le suivi d'indicateurs dans les trois domaines de la gestion responsable de l'environnement, la responsabilité sociale et la gouvernance d'entreprise (reporting ESG), est obligatoire pour la plupart des grandes entreprises cotées.

Dans le cadre de sa gouvernance interne, de l'exploitation courante de ses installations et de ses projets d'extension, Grande Dixence s'engage activement, en collaboration avec ses principaux partenaires HYDRO Exploitation et Alpiq, à faire respecter ces valeurs fondamentales. Le renforcement systématique de la gouvernance interne et le dialogue avec diverses associations environnementales et groupes d'intérêt dans le cadre du projet MZS Gornerli en sont des exemples.

De plus, la société travaille régulièrement avec des universités suisses et/ou européennes par mandat pour des analyses hydrogéologiques ou pour des projets de recherche sur le développement de l'environnement alpin.

EXPLOITATION

L'exploitation et la maintenance des installations se sont déroulées de manière optimale, grâce à une collaboration tripartite éprouvée et efficace entre Grande Dixence SA, Alpiq et HYDRO Exploitation. Cette synergie permet non seulement de garantir la disponibilité des équipements, mais aussi d'anticiper les besoins de maintenance préventive et corrective sur les différents sites.

Aucun accident n'a été à déplorer durant l'exercice, témoignant de l'attention portée à la sécurité et du professionnalisme des équipes en place. Globalement, l'exploitation s'est bien déroulée, même si, comme à l'accoutumée, les stations de pompage ont exigé un suivi soutenu et de nombreuses interventions de maintenance, en raison de l'usure naturelle des composants soumis à des conditions de fonctionnement intensives.

L'exploitation des 75 points de captage répartis sur l'ensemble du bassin versant de Grande Dixence demeure un véritable défi pour le personnel des GEH. La diversité des sites, leur accessibilité parfois difficile et la nécessité de maintenir un haut niveau de performance opérationnelle requièrent un engagement constant et une grande réactivité de la part des équipes.

Grande Dixence SA constate une intensification des impacts du changement climatique sur ses infrastructures, notamment sur ses points de captage. L'exploitation doit adapter ses pratiques avec des mesures correctives et préventives croissantes, aussi bien en hiver pour limiter les dégâts dus aux avalanches, qu'en été face à la hausse du volume de sédiments transportés

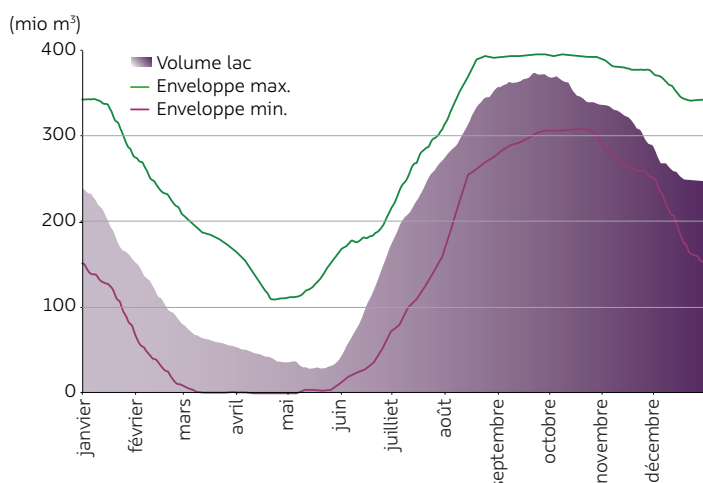


Présentation des festivités des 75 ans par le Président du CA, M. Amédée Murisier.

et aux phénomènes d'engravement. La montée de la limite de fonte du permafrost favorise les éboulements et la mobilité accrue des terrains, tandis que le recul des glaciers augmente les apports d'alluvions et cause des dommages sur les infrastructures. Ces nouveaux défis, aggravés par la fréquence des orages violents et les chutes de blocs sur les lignes électriques, exigent une vigilance et une adaptation constantes pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement des installations.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, 472.9 millions de m³ d'eau ont été amenés dans le Lac des Dix, dont 280.3 millions de m³, soit 59.3%, par pompage. Le record absolu des apports estivaux ayant été enregistré en 2003 avec 611 millions.

ÉVOLUTION DURANT L'ANNÉE 2025 DU LAC DES DIX



ÉVALUATION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la société fait face à une diversité de risques: risques stratégiques et opérationnels, risques liés aux dangers naturels, risques d'exploitation (notamment en matière de politique et de stratégie de maintenance), risques de gestion de projet, ainsi que des risques réglementaires et administratifs. À cela s'ajoutent les risques croissants en matière de cybersécurité, qui concernent tant la protection des systèmes d'information que la sécurité des infrastructures critiques.

Toutefois, en sa qualité de société de partenaires, Grande Dixence SA n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la direction pour effectuer l'évaluation des risques et aussi des opportunités. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique, analysé et priorisé donne lieu à des mesures concrètes de gestion des risques identifiés qui sont examinées et priorisées avec l'établissement d'une cartographie des risques.

L'évaluation des risques est sujette à une incertitude relative compte tenu des hypothèses retenues quant à leur évolution.

La production 2025 de GD s'élève à 2035.8 GWh (dont 1332.6 GWh en hiver, du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} octobre au 31 décembre), représentant une baisse de 16% par rapport à la moyenne des dix dernières années.

SÉCURITÉ HYDRAULIQUE

INFORMATION AU PUBLIC

Chaque année, Grande Dixence SA renouvelle l'information à la population afin de sensibiliser cette dernière aux dangers liés aux crues subites des rivières situées à l'aval des aménagements hydroélectriques. Cette information est diffusée par le biais des administrations communales et des offices du tourisme locaux ainsi que par la pose de nombreux panneaux de signalisation le long des cours d'eau.

Par ailleurs, une page du site Internet de Grande Dixence SA, dédiée aux informations touristiques, présente également des messages de sensibilisation et de prévention aux usagers des abords des cours d'eau.

De plus, conjointement avec l'Association Valaisanne des Producteurs d'Énergie Électrique (AVPEE), en complément de son information générale retransmise par le biais du Bulletin officiel, le programme de diffusion de messages, visant à mettre en garde les touristes et les promeneurs le long des cours d'eau sur les risques encourus, mis sur pied en 2007 dans les deux parties linguistiques du canton, par voies radio-phonique, de presse, d'affichage dans les transports publics et d'apparitions sur différentes applications de smartphone, a été renouvelé en 2023.

ACTIONS PARTICULIÈRES SUR LE TERRAIN

L'opération d'information destinée aux usagers des chemins pédestres de montagne, lancée par Grande Dixence SA en 2007, a été reconduite durant tout l'été 2025.

Ainsi, des équipes d'étudiants (HYDRO-Guides) ont sillonné le Mattertal et le Val d'Hérens en distribuant des messages d'information. A cette occasion, lesdites équipes ont pu entrer en contact avec les randonneurs afin d'une part de les sensibiliser aux risques de crues subites aux abords des torrents et des rivières et d'autre part de les inviter à se comporter avec prudence à proximité de tout cours d'eau. Durant l'été 2025, ce sont quelque 4'600 randonneurs qui ont été approchés par les HYDRO-Guides, soit un nombre inférieur aux années précédentes. En effet, un nombre non négligeable de sentiers pédestres ont été fermés suite aux intempéries du mois de juin. Les parcours ont été adaptés en conséquence, voir partiellement annulés dans certaines régions.

Pour mémoire, la production record de GD datait de 2003 avec un record de 2877 GWh.

Durant l'année 2025, les actionnaires ont fourni 367.7 GWh d'énergie de pompage (contre 431 en 2023).

Par ailleurs, durant la période sous revue, 368.9 GWh ont été produits dans les usines de Fionnay, de Nendaz et de Bieudron pour le compte d'Alpiq avec les eaux concédées à cette dernière.



RÉVISION DE L'USINE DE BIEUDRON

La première révision majeure de la centrale de Bieudron a débuté en 2024. Ce processus s'est déroulé en plusieurs phases selon le calendrier établi: le Groupe 3 a été révisé jusqu'au 25 janvier 2025, conformément aux objectifs. Les travaux du Groupe 2 ont eu lieu du 25 mars au 25 décembre 2025, en respectant parfaitement les délais et le budget initialement prévus. Enfin, la révision du Groupe 1 est programmée du 26 mars au 26 décembre 2026, clôturant ainsi l'ensemble du programme de révision.

ADMINISTRATION

75 ANS DE GRANDE DIXENCE SA

En 2025, la société Grande Dixence SA a fêté ses 75 ans de plusieurs manières:

- La publication du livre, en français et en allemand, «Grande Dixence SA, un esprit pionnier depuis 75 ans». Le succès du premier tirage réalisé avant l'été a permis une réédition de l'édition francophone à l'automne.



M. Amédée Murisier, Président du CA de Grande Dixence SA et M. Amédée Krönig, ancien Directeur.

- La réalisation d'une exposition itinérante dans 22 communes (20 communes concessionnaires et 2 communes sites). Ce travail de proximité a été fortement apprécié, avec une exposition unanimement appréciée et dont la qualité a été largement reconnue. Le gardiennage était assuré par les équipes de Grande Dixence, de HYDRO Exploitation, d'Alpiq, ainsi que des guides touristiques de la société Theytaz Excursion. Merci à eux et à l'équipe logistique qui a traversé le Valais chaque semaine pour réinstaller cette belle exposition.
- Une exposition permanente sur le couronnement du barrage, permettant à chaque visiteur de découvrir les dates et chiffres principaux de la vie de notre société.
- Une soirée de gala festive, 75 ans jour pour jour après la création de la société, avec la participation du Conseiller fédéral M. Albert Rösti, et de la Conseillère d'Etat M^{me} Franziska Biner.

Les photos du présent rapport annuel illustrent cette année de festivités.

COMMUNICATION

Les principales actions de communication ont été étroitement liées au jubilé des 75 ans de Grande Dixence SA, avec les éléments mentionnés ci-contre. Par ailleurs, une nouvelle dynamique s'est instaurée avec la mise en place de l'association des communes concédantes, créée spécifiquement pour accompagner le développement du projet MZS Gornerli comme celui du retour de concessions et assurer une concertation étroite entre tous les acteurs concernés.

TOURISME

La fréquentation touristique autour des ouvrages hydroélectriques de Grande Dixence continue d'augmenter, portée par l'engouement pour les loisirs en montagne, la fraîcheur estivale et l'intérêt pour les énergies renouvelables. Cette affluence s'est confirmée lors de la visibilité exceptionnelle du barrage de la 1^{re} Dixence, attirant de nombreux visiteurs régionaux. Toutefois, le site reste exposé aux dangers naturels de la haute montagne, comme les avalanches ou les chutes de pierres, parfois sous-estimés par le public. Pour des raisons de sécurité, l'accès à la rive droite du lac des Dix a d'ailleurs été temporairement restreint durant l'été, illustrant l'importance accordée à la protection des visiteurs lors d'événements climatiques majeurs.

DIE GESELLSCHAFT CLEUSON-DIXENCE

1992 gründen die EOS und die Grande Dixence AG die einfache Gesellschaft Cleuson-Dixence. Sie beginnt ein Jahr später mit dem Bau der neuen Anlage. Der Kraftwerkkomplex wird 1998 fertiggestellt und die Zentrale von Bieudron im Jahr darauf eingeweiht.



Le Président de la ville de Sion M. Philippe Varone salue les invités lors de la soirée officielle du 25 août 2025.

EXTENSION DE LA PRODUCTION HYDRAULIQUE SUISSE

Avec le recul du glacier du Gorner, un verrou glaciaire propice à l'édification d'un ouvrage à buts multiples s'est formé. Cette retenue offre une protection accrue contre les crues de la Mattervispa, un enjeu majeur pour les communes de la vallée. Elle permet également d'optimiser la production et le stockage d'énergie hydroélectrique, de transférer la production estivale vers la période hivernale où la demande est plus forte, et de constituer une réserve d'eau destinée à la consommation potable et à l'irrigation dans la vallée.

En collaboration étroite avec la commune de Zermatt, Grande Dixence SA développe depuis 2018 un nouveau projet baptisé «MZS Gornerli» (pour «Mehrzweckspeicher» Gornerli ou retenue à buts multiples Gornerli). Le projet consiste à construire, à une altitude d'environ 2'200 m, en amont de la prise d'eau de Gornera, un barrage d'environ 85 m de haut, créant ainsi un lac d'environ 3 kilomètres. Les eaux du glacier du Gorner y seraient stockées et contrôlées, puisqu'un lac naturel se formera même sans projet. En plus de la sécurité des personnes et des biens qu'apporterait la retenue, le projet permettrait, d'un point de vue énergétique, d'éviter les déversements de

la prise d'eau existante et de réduire la quantité d'énergie utile au pompage actuel des eaux dans le collecteur en direction du Lac des Dix. A noter que le bassin concerné est intégralement compris dans le périmètre des concessions hydrauliques octroyées à Grande Dixence SA.

Ce projet a été retenu dans le cadre de la déclaration commune signée le 13 décembre 2021 à l'issue de la «Table ronde sur l'énergie hydraulique» organisée par la Confédération, précisément par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Il est considéré comme le projet le plus prometteur sur le plan énergétique car sa mise en œuvre implique une balance intéressante entre impact sur la biodiversité et le paysage, et capacité importante de transfert d'une partie de la production estivale durant la période hivernale.

Le projet est développé d'entente avec la Commune de Zermatt et avec le soutien technique du mandataire Alpiq. Un groupe d'accompagnement «Gornerli Dialog», composé de toutes les parties prenantes pertinentes, traite les thèmes environnementaux et touristiques essentiels dans le cadre d'un processus participatif. Il est subdivisé en sous-groupe thématique comme ceux traitant des eaux résiduelles ou des mesures de compensation. En outre, un



Le Directeur M. Beat Imboden, avec la Grand Baillif M^{me} Patricia Constantin, le Conseiller fédéral M. Albert Rösti, la Conseillère nationale M^{me} Simone de Montmolin et le Président de la commune d'Hérémence M. Grégory Logean.

groupe d'accompagnement à un niveau supérieur encadre le projet avec des représentants de la Confédération, du Canton, des FMV, des communes concédantes, de la commune de Zermatt et de Grande Dixence SA. Un cycle régulier de soirées d'information à Zermatt a débuté en septembre 2025 afin de répondre directement aux questions de la population.

Les communes concessionnaires se sont constituées en association durant l'été 2025 et ont nommé leurs experts pour finaliser l'Avenant aux concessions du Matternal et la Convention sur la part non-amortie à l'échéance des concessions qui seront soumis aux assemblées primaires une fois les négociations terminées.

PROJET SOLAIRE ALPIN D'ENVERGURE À PRAFLEURI

La commune d'Hérémence s'est approchée de Grande Dixence SA afin de développer conjointement un projet solaire alpin d'envergure sur le territoire communal, dans la combe de Prafleuri au sud de la Pointe d'Allèves. Le 17 octobre 2023, de nouveaux partenaires ont scellé leur intention de se joindre au projet. La répartition se présente comme suit: Grande Dixence SA (45%), commune d'Hérémence (20%), OIKEN SA (15%), FMV SA (10%), Ville de Sion (5%) et Genedis SA (5%).

L'emplacement a été identifié considéré comme idéal en raison de l'exposition, des accès et de la

proximité d'installations existantes, et du fait qu'il soit déjà marqué par la main de l'Homme, puisque la carrière d'extraction des matériaux nécessaires à la construction de la Grande Dixence s'y trouvait. La production escomptée est estimée à quelque 14 GWh par an.

La rentabilité du projet n'étant pas assurée et les risques liés aux dangers naturels étant jugés trop élevés, le Comité de direction a décidé, sur proposition de la direction, d'arrêter le projet. Seule la conclusion de la procédure d'autorisation de construire et le démantèlement de l'installation d'essai sont encore en cours. Toutes les autres activités sont suspendues. Si les conditions économiques, techniques réglementaires devaient s'améliorer de manière décisive, une reprise du projet serait alors possible.

SURÉLEVATION DU BARRAGE DES 10 (DIX+)

Les études réalisées en 2025 ont permis de confirmer la faisabilité de surélever le barrage de la Grande Dixence d'environ 5 mètres, correspondant à un stockage hivernal supplémentaire d'environ 100 GWh (20 millions de m³). Ce projet pourrait s'inscrire dans un complément de stockage au projet MZS Gornerli.



ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES 2025

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Dans le contexte actuel de la lutte contre les changements climatiques, l'énergie produite par GD, particulièrement faible en CO², constitue une réelle opportunité. Dans cet esprit, consciente de la valeur de l'environnement, Grande Dixence SA continue à maintenir et à améliorer ses outils de production de façon à optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Dans ce but, elle s'engage notamment à :

- respecter les exigences légales, les dispositions inscrites dans les concessions et les autorisations;
- s'assurer que ses infrastructures soient exploitées de façon à limiter autant que possible les impacts sur les cours d'eau et leurs écosystèmes (purges, etc.) et à prévenir toute pollution;
- minimiser les impacts environnementaux occasionnés lors de la réalisation de ses travaux;
- entretenir un dialogue constructif avec les partenaires, le public et les milieux touchés par ses installations;
- favoriser des collaborations avec des prestataires de services et des fournisseurs soucieux de l'environnement;
- poursuivre l'application de son concept d'optimisation énergétique de son parc immobilier;
- améliorer en permanence sa performance environnementale à l'aide de programmes d'actions et d'indicateurs de performance.

PURGES

Chaque année, les bassins de compensation de Z'Mutt et de Ferpècle sont purgés afin d'évacuer les sédiments accumulés. Ces purges sont soumises à des exigences cantonales précises qui définissent notamment la durée, le débit et la teneur limite des matières en suspension. Ces opérations sont annoncées et autorisées par les autorités. Elles font l'objet d'une surveillance importante.

Suite aux intempéries de 2024, l'afflux massif de sédiments et de corps étrangers tels que bois ou rochers charriés par les crues a engendré une obstruction partielle de la vidange de fond du bassin de compensation de Z'Mutt, ce qui n'a pas permis la réalisation complète de la purge annuelle. Une installation de chantier complexe a été mise en place, incluant un pompage robotisé des sédiments, des grues sur le couronnement et une intervention mécanisée avec des pelle-araignées dans le bassin dès la fin du pompage estival. Une solution a enfin été trouvée fin novembre 2025 et a conduit à la libération complète de la vidange de fond. Les opérations de nettoyage du fond du bassin de Z'Mutt, en particulier à proximité de la vidange de fond, se poursuivront en début d'année 2026.

CERTIFICATION / AUDIT DE SURVEILLANCE

Le système de management environnemental de Grande Dixence SA ISO 14001 n'a pas été renouvelé en 2025. En effet, les actionnaires ont estimé que l'application de cette norme par l'exploitant HYDRO Exploitation et le mandataire Alpiq est suffisante, et que celle-ci n'apporte aucune valeur ajoutée à la structure administrative qu'est Grande Dixence SA.

«naturemade basic» est un label de qualité distinguant l'énergie provenant de sources renouvelables. En 2022, Grande Dixence SA a renouvelé la certification de ce label pour une durée de



5 ans. A noter que, dès 2012, l'énergie produite par les eaux GD turbinées à Fionnay et à Nendaz (GD) ainsi qu'à Bieudron (CD) est intégralement certifiée «naturemade basic».

ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

L'assainissement énergétique du patrimoine immobilier de Grande Dixence SA suit son cours. Les premières interventions réalisées sur les stations de Ferpècle et d'Arolla permettent de constater une amélioration notable des consommations d'énergie. Sur les bases des apprentissages faits dans ces deux usines, cette réflexion s'étend sur l'ensemble du patrimoine.

GESTION DES CRUES 2025

ET DES DOMMAGES SUR LES INSTALLATIONS

Les travaux liés à la gestion des crues et de leurs dommages ajoutent une charge importante sur les équipes et sur les assurances. Ces fonds ont été utilisés pour réparer et renforcer les infrastructures endommagées par les intempéries, garantissant ainsi la continuité des opérations et la sécurité des installations.



PROGRAMME D’ACTIONS

Afin de mettre en œuvre sa politique environnementale, Grande Dixence SA a établi un programme particulier. Il se présente comme suit:



CERTIFICATS ET LABELS

CERTIFICATION

Au cours de l’année 2025, une revue des certifications applicables aux activités liées à l’exploitation des installations de la Grande Dixence a été réalisée.


Dans ce cadre, le périmètre d’application de la certification ISO 14001 a été réévaluée. Cette certification demeure appliquée au niveau des entités mandatées pour l’exploitation et certaines fonctions administratives, en particulier Hydro Exploitation SA, exploitant des ouvrages, ainsi que Alpiq, mandataire administratif.

De plus, la norme ISO 55001 spécifie les exigences pour un système de gestion d’actifs dans le contexte de l’organisation. Le mandataire Alpiq est certifié ISO 55001 depuis 2015.

Le label Naturemade est maintenu, sur les mêmes bases que les années précédentes.

LABEL

Le tableau ci-après présente le label décerné actuellement à Grande Dixence SA:

Label	NATUREMADE BASIC 
Objets certifiés	Production des usines Fionnay et de Nendaz (Grande Dixence SA) et de Bieudron (société simple Cleuson Dixence)
Reconnaissance	Suisse
Validité	5 ans, avec chaque année un audit de contrôle



PROBLÉMATIQUE DES PHÉNOMÈNES LIÉS AU MARNAGE

Les modes d'exploitation des aménagements hydroélectriques génèrent des éclusées soudaines dont les effets peuvent avoir un impact sur l'environnement. On parle alors de phénomènes liés au marnage.

Le marnage du Rhône au droit des restitutions des usines de Grande Dixence SA (GD) et de Cleuson-Dixence (CD) est influencé par l'exploitation des usines de GD et de CD et des usines de tiers situées en amont.

Selon l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), les éclusées, engendrées par les usines de GD et de CD, sont susceptibles de porter atteinte à la faune et à la flore indigènes. Des mesures correctives s'avèrent donc nécessaires.

Les dispositions de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, régissent le marnage et l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), modifiée le 1^{er} juin 2011, en définit l'application.

Présentation des festivités des 75 ans par le Directeur M. Beat Imboden.

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX (LEAUX)

La Loi sur la protection des eaux (LEaux) de 1991 exige un assainissement des cours d'eau sensiblement influencés par les prélèvements d'eau (art. 80 ss).

Dans ce contexte, au début de l'année 2019, les nouvelles dotations ont été introduites.

En automne 2023, des mesures de compensation ont été réalisées sur le territoire de la Commune d'Evolène visant à revitaliser les zones alluviales des Borgnes d'Arolla (à Lotrey) et de Ferpècle (à Salays).

Suite aux crues de juin 2024, des remises en état ont été effectuées en collaboration avec la Commune d'Evolène et le Canton du Valais. La finalisation et la réception des ouvrages constructifs par la Commune d'Evolène ont été réalisés en 2025.

L'ensemble de l'aménagement hydroélectrique de Grande Dixence SA sera considéré comme assaini au sens de l'art. 80 al. 1 et 2 LEaux.





M. Benoît Revaz, Directeur de l'OFEN, M^{me} Antje Kanngiesser, CEO d'Alpiq et M. Albert Rösti, Conseiller fédéral.

De ces références légales, il ressort notamment que:

- la production hydraulique ne doit pas être réduite en quantité;
- le principe des droits acquis n'est pas remis en question;
- des mesures constructives doivent être proposées au canton;
- les travaux sont approuvés par la Confédération et le financement est assuré par le consommateur par le biais de Swissgrid SA;
- la mise en œuvre des mesures d'ici 2030.

Il est utile de préciser que la planification des mesures d'assainissement des éclusées incombe aux Autorités cantonales. A cette fin, le Service de l'Energie et des Forces Hydrauliques du canton du Valais a mis sur pied un groupe de travail ad hoc chargé d'esquisser des solutions afin de résoudre la problématique des phénomènes liés au marnage. La procédure suit son cours. En 2022, le rapport «Etape principale 1: Définition des objectifs» a été soumis aux Autorités cantonales pour analyse et approuvé en 2023. En 2023 et 2024, des clarifications écologiques ont été menées afin d'entrer dans la phase d'étude de variantes prévue pour 2025.

PARTICIPATIONS

CLEUSON-DIXENCE

Les installations de Cleuson-Dixence ont été mises en service en janvier 2010.

Avec une puissance de 1 269 MW, l'exploitation de l'usine de production de Bieudron double la flexibilité des installations de Grande Dixence SA et accroît la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse.

Avec la mise en exploitation de Cleuson-Dixence, le complexe de Grande Dixence SA représente 40% de la puissance installée valaisanne, faisant de cet aménagement exceptionnel un pilier de l'approvisionnement du pays et un atout de grande valeur sur les marchés.

Avec les eaux concédées à Alpiq et à GD, la production 2025 de Cleuson-Dixence s'élève à 1572,1 GWh.

L'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE CLEUSON-DIXENCE, ÉQUIPÉ DE TROIS GROUPES TURBINE PELTON, DÉTIENT À LUI SEUL TROIS RECORDS DU MONDE!

- ◆ celui de la plus haute chute brute: **1883 m**
- ◆ celui de la plus grande puissance par turbine: **423 MW**
- ◆ celui de la plus grande puissance par pôle des alternateurs: **35,7 MVA**.

HYDRO EXPLOITATION SA

Depuis 2004, un mandat d'exploitation et de maintenance des installations de Grande Dixence SA est confié à HYDRO Exploitation SA, société dont Grande Dixence SA détient 35% du capital-actions.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 128,574 millions de francs. Pour l'exercice sous revue, le résultat d'exploitation (EBITDA) s'élève à 1,96 millions.

Au 31 décembre, l'effectif moyen de la société était de 483 employés (EPT).

La palette diversifiée des prestations d'HYDRO Exploitation SA conforte sa position comme centre de compétences dans l'entretien et la maintenance d'aménagements hydroélectriques.

A noter qu'en 2025 le nouveau CEO Matthias Gäumann a été nommé.

ELEKTRIZITÄTSWERK ZERMATT AG (EWZ)

En 2001, Grande Dixence SA est devenue actionnaire à hauteur de 45% de la société Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ).

En 2025, EWZ a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 20,34 millions et a dégagé un bénéfice net de CHF 746'810.-.

Durant l'exercice sous revue, EWZ a réalisé des travaux d'entretien ordinaire sur son réseau de distribution électrique et a poursuivi ses investissements au niveau de la fiabilité de son approvisionnement.



FORCES MOTRICES DE LA BORGNE SA (FMdB)

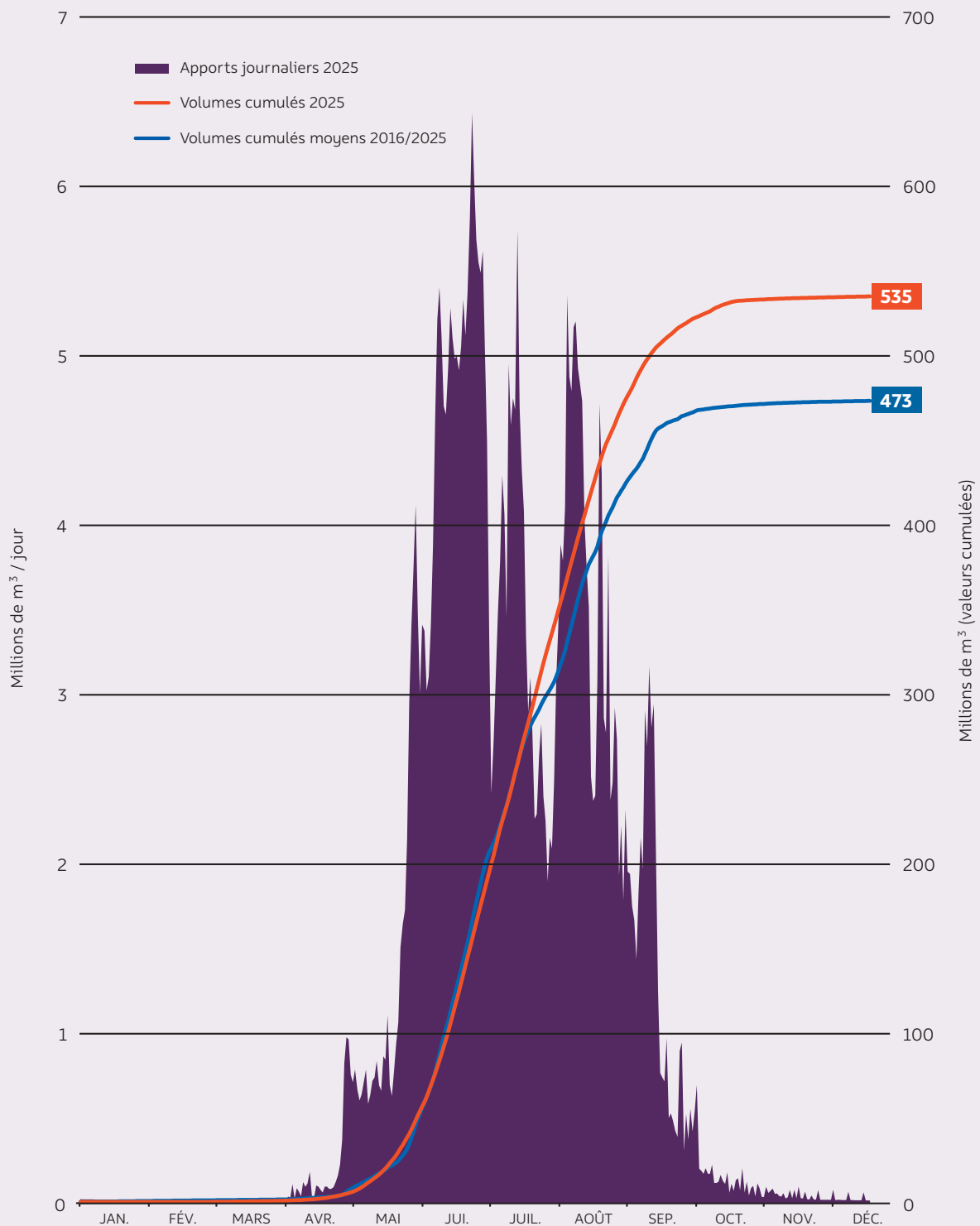
En janvier 2005, les concessions liées à l'aménagement de Bramois sont arrivées à échéance.

La société des Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB) a été fondée dans le but d'exploiter les forces hydrauliques d'une partie de la Borgne et de la Dixence, rivières situées en aval des installations de Grande Dixence SA.

En janvier 2009, Grande Dixence SA est entrée à hauteur de 29 % au capital-actions des FMdB.

En 2025, la production totale des FMdB s'est élevée à 98,2 GWh. La part revenant à GD 28,5 GWh, a été mise à la disposition de ses partenaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions de Grande Dixence SA.

VOLUME DES APPORTS JOURNALIERS DANS LE LAC DES DIX



ÉNERGIE LIVRÉE AUX ACTIONNAIRES DE GRANDE DIXENCE SA

PRODUCTION MENSUELLE

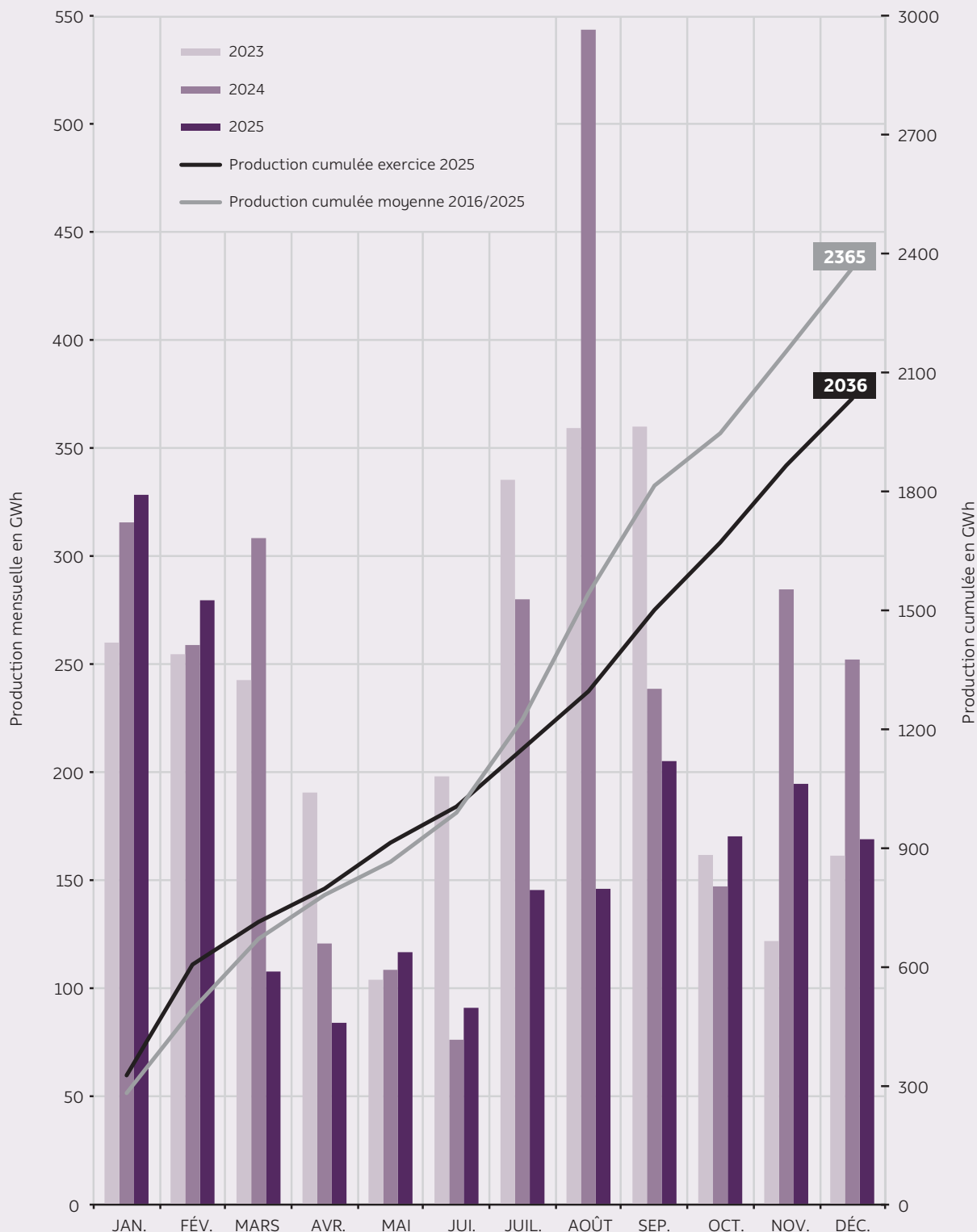
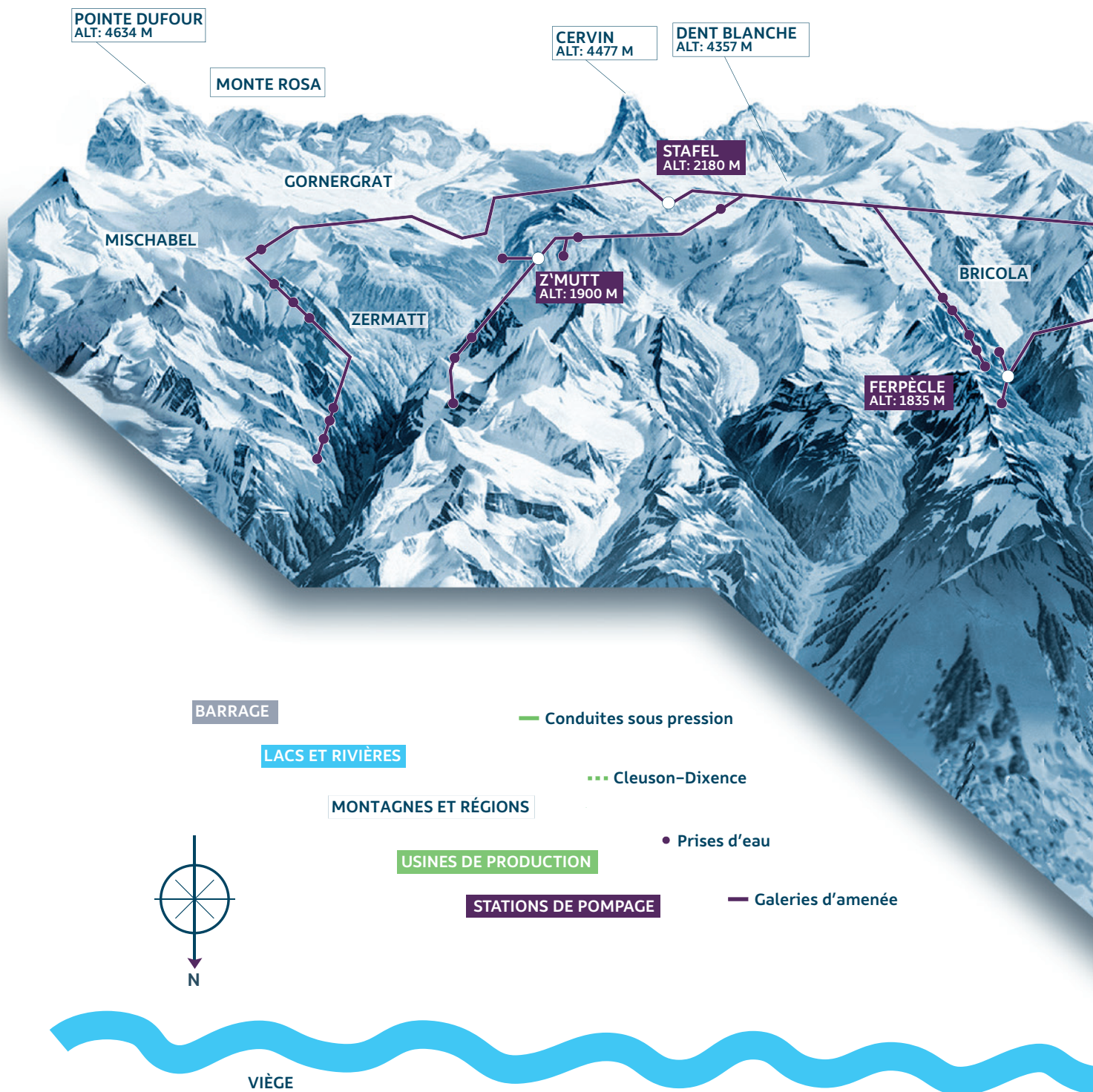
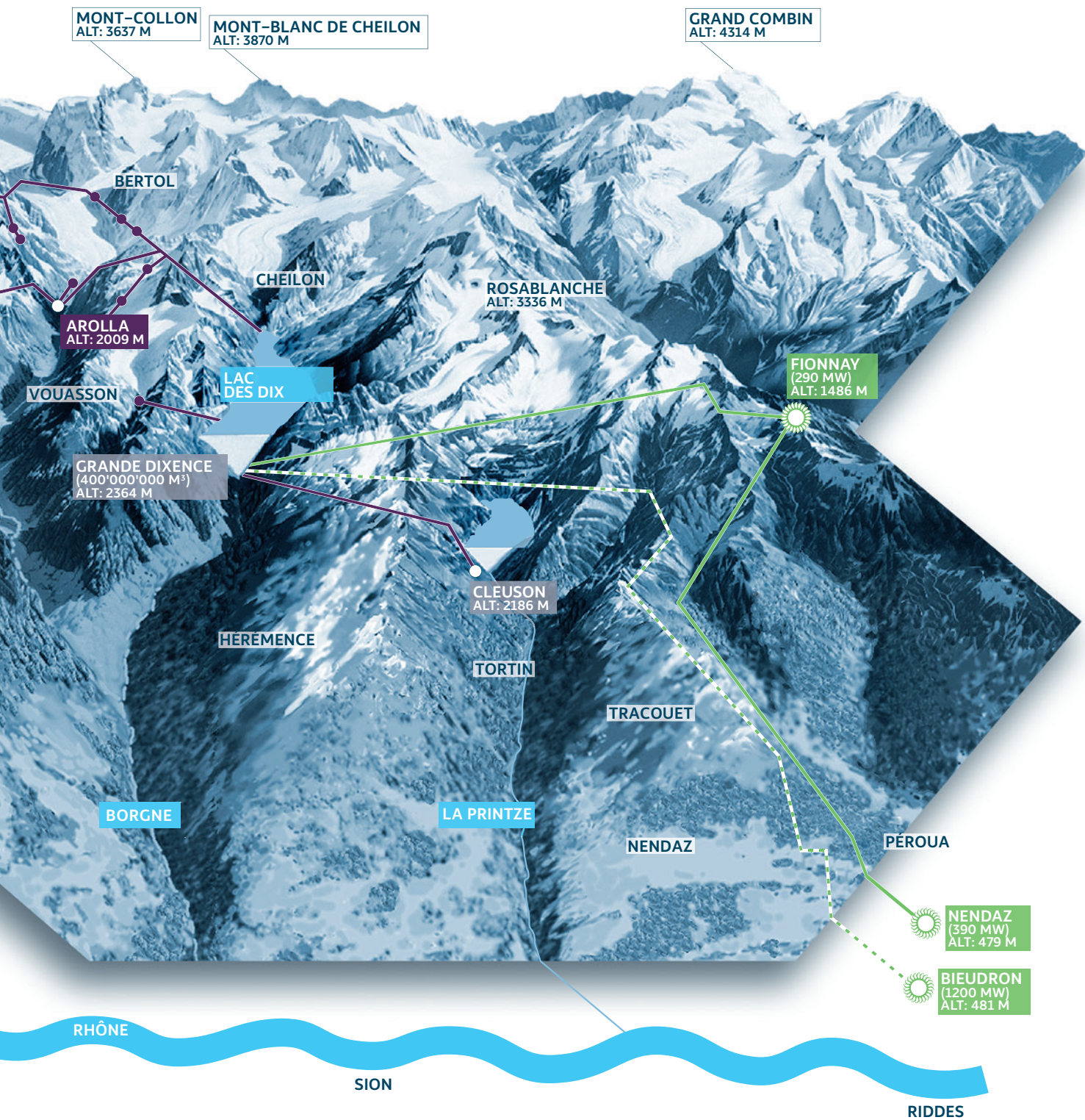


SCHÉMA GÉNÉRAL DU COMPLEXE GD





MONT-COLLON
ALT: 3637 M

MONT-BLANC DE CHEILON
ALT: 3870 M

GRAND COMBIN
ALT: 4314 M

BERTOL

CHEILON

ROSABLANCHE
ALT: 3336 M

AROLLA
ALT: 2009 M

LAC
DES DIX

FIONNAY
(290 MW)
ALT: 1486 M

VOUASSON

GRANDE DIXENCE
(400'000'000 M³)
ALT: 2364 M

CLEUSON
ALT: 2186 M

HEREMENCE

TORTIN

TRACOUET

BORGNE

LA PRINTZE

NENDAZ

PÉROUA

NENDAZ
(390 MW)
ALT: 479 M

BIEUDRON
(1200 MW)
ALT: 481 M

RHÔNE

SION

RIDDES

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

MODÈLE SOCIÉTÉ DE PARTENAIRES

Grande Dixence SA est une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions, disposent de leur part (proportionnelle) à la production d'énergie; en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.).

Pour des motifs uniquement fiscaux, les charges annuelles sont majorées, cela afin de présenter un bénéfice, imposable au siège social de la société. Ce bénéfice est déterminé sur la base de critères fiscaux. Le résultat est déterminé sur la base de la méthode d'imposition selon le coût de production majoré d'une marge appropriée. Pour cet exercice, le bénéfice fictif relevant pour l'imposition s'élève à CHF 14'984'000 (CHF 16'377'000 en 2024).

Par ce mécanisme de couvertures des charges, tous les coûts encourus par la société de partenaires –

y compris le résultat fixé pour des raisons fiscales – sont couverts directement et intégralement par les partenaires-actionnaires, indépendamment du volume d'énergie produit et de sa valeur reprise par les partenaires.

En conséquence, les résultats publiés – y compris les dividendes versés aux actionnaires, fixés pour des raisons fiscales – ne reflètent pas la situation économique de la production de Grande Dixence SA. Cette production est valorisée exclusivement par ses actionnaires. Grande Dixence SA ne négociant pas et ne commercialisant pas l'énergie qu'elle produit, elle ne peut pas être ni bénéficiaire ni déficitaire. Ainsi, les conditions du marché de l'électricité, sans effet sur les comptes de la Société, sont ressentis au niveau des comptes des actionnaires.

EN BREF

Par rapport à la moyenne multiannuelle calculée depuis les 10 dernières années, l'exercice 2025 a enregistré des apports en eau inférieurs de l'ordre de 10% et une production de 2 036 GWh, inférieure de 13%.

Les charges annuelles facturées aux partenaires sont en baisse de 9%, résultant principalement des apports inférieurs (réduction des coûts de pompage et des redevances hydrauliques). Par contre, on note une hausse des coûts d'entretien liée à un important programme de maintenance pour l'exercice.

Les investissements 2025 s'établissent à CHF 27.0 millions contre CHF 28.8 millions l'exercice précédent.

EN BREF

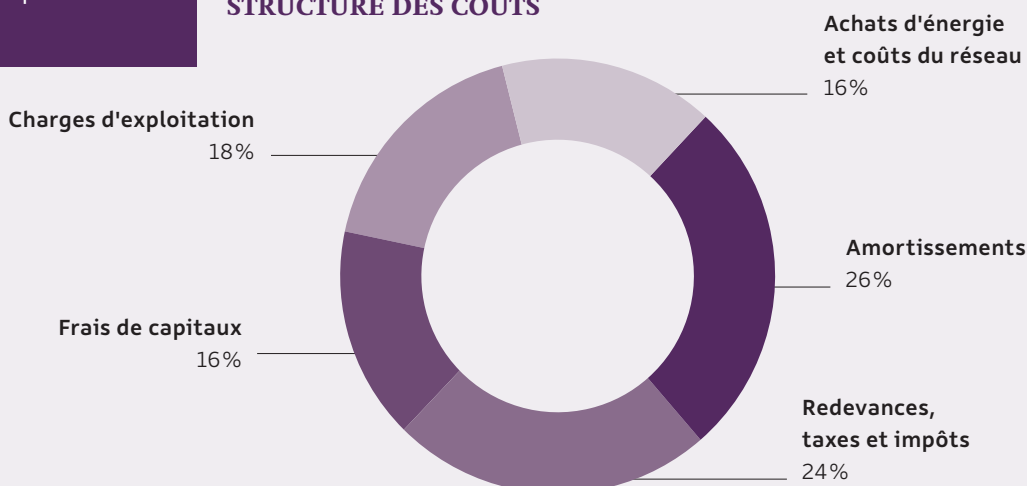
Production annuelle
2 036 GWh

Charges annuelles
164.8 millions CHF

Investissements
27.0 millions CHF

Part des fonds propres au bilan
28%

STRUCTURE DES COÛTS



Au cours de l'exercice, il a été procédé au renouvellement d'un emprunt obligataire de CHF 100 millions par un nouvel emprunt obligataire du même montant dont l'échéance est portée à 2035. L'endettement est stable à CHF 805 millions.

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant est constitué essentiellement de liquidités ainsi que d'éléments transitoires.

ACTIF IMMOBILISÉ

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour un total de CHF 1 135.4 millions, dont CHF 52.3 millions d'installations en construction. Elles sont en diminution de CHF 16.0 millions par rapport à l'exercice précédent: au cours de l'exercice il a été procédé à des investissements à hauteur de CHF 27.0 millions et à des amortissements à hauteur de CHF 42.9 millions.

Les immobilisations incorporelles incluent le droit de prélèvement d'environ 30 GWh par année compris dans la participation de 29% au capital-actions des Forces Motrices de la Borgne SA. Il est amorti linéairement, depuis son acquisition en 2009, sur toute la durée de la concession (échéance 2084).

ENGAGEMENTS

Les dettes financières au 31 décembre 2025 (CHF 805 millions) sont identiques à celles de l'année précédente. En effet, au cours de l'exercice 2025, il a été procédé au renouvellement d'un emprunt obligataire de CHF 100 millions par un nouvel emprunt obligataire de CHF 100 millions (1.4% – 2025–2035). En 2026, un emprunt obligataire de CHF 100 millions arrivera à échéance et a été reclassé dans les capitaux étrangers à court terme.

Les autres positions figurant sous cette rubrique enregistrent diverses créances et factures ouvertes telles que les redevances hydrauliques et l'impôt spécial, l'énergie gratuite, l'énergie de remplacement ainsi que les intérêts courus sur les emprunts. Le décompte final des charges d'exploitation 2025 présente un solde en faveur des actionnaires, figurant dans les passifs de régularisation.

CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions de CHF 300 millions est divisé en 300 000 actions nominales de CHF 1 000 chacune, entièrement libérées.

Les fonds propres s'élèvent à CHF 347.9 millions, incluant la réserve légale issue du bénéfice (CHF 32.9 millions) et le bénéfice au bilan de CHF 15.0 millions.



PRODUITS

Conformément au contrat de partenaires, les dépenses de l'exercice sont couvertes par les actionnaires. Ces derniers ont pris en charge le montant net de CHF 164.8 millions, en diminution de CHF 15.3 millions par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation totalisent CHF 5.2 millions (CHF 2.8 millions en 2024). L'augmentation de ces recettes résulte principalement de la cession de droits d'usage.

CHARGES

Les charges d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à CHF 141.0 millions, contre CHF 152.3 millions en 2024, soit une diminution de CHF 11.3 millions.

Les achats d'énergie et coûts du réseau, qui regroupent essentiellement les frais d'énergie de pompage et d'énergie de remplacement, varient en fonction des eaux dérivées et sont tributaires des conditions météorologiques. Les quantités d'eau captées durant l'année 2025 sont inférieures d'environ 10% par rapport à la moyenne multi-annuelle calculée depuis les 10 dernières années.

Depuis 2004, l'exploitation et la maintenance des installations de Grande Dixence SA sont confiées à HYDRO Exploitation SA, constituant ainsi l'essentiel de la rubrique «Matériel et prestations». Par rapport à l'exercice 2024, ce poste est en augmentation de CHF 3.4 millions du fait d'un programme de maintenance plus soutenu.

Les redevances hydrauliques dues aux Autorités concédantes, l'impôt spécial sur les forces hydrauliques dû au Canton du Valais et l'énergie gratuite fournie s'élèvent à CHF 29.9 millions. Le montant des impôts comptabilisés est de CHF 9.5 millions. C'est donc la somme totale de CHF 39.4 millions qui a été perçue par les communautés publiques durant l'année 2025, représentant 18% des contributions en couverture des charges.

Les dotations aux fonds d'amortissement s'élèvent à CHF 43.3 millions, en augmentation de CHF 1.5 millions en raison des mises en services durant l'exercice.

Le résultat financier se monte à CHF 11.1 millions et enregistre une légère diminution de CHF 0.3 million par rapport à l'exercice précédent. Sous les produits financiers figurent les rendements des participations et les prêts détenus.

Les impôts sur le bénéfice comptabilisés à charge de l'exercice 2025 s'élèvent à CHF 2.9 millions, contre CHF 3.2 millions en 2024 (hors corrections d'exercices antérieurs de -CHF 0.4 million).

RÉSULTAT

Le résultat publié repose sur la méthode d'imposition selon le coût de production majoré d'une marge appropriée (cost+), soit un résultat de CHF 14 984 000.



Le Directeur Beat Imboden présente la maquette de l'aménagement au Conseiller fédéral Albert Rösti.

BILAN

ACTIF	Note	31.12.2025	31.12.2024
		CHF	CHF
ACTIF CIRCULANT			
◆ Liquidités		27 383 652	10 205 842
◆ Actifs financiers à court terme	1	10 000 006	6
◆ Créances résultant de livraisons et de prestations	2	437 809	445 713
◆ Autres créances	3	1 895 397	1 020 950
◆ Actifs de régularisation à court terme	4	4 677 380	13 984 122
Total de l'actif circulant		44 394 244	25 656 633
ACTIF IMMOBILISÉ			
◆ Actifs de régularisation à long terme	5	147 569	269 185
◆ Immobilisations financières	6	25 516 308	26 551 031
◆ Immobilisations corporelles	7	1 135 357 655	1 151 319 532
◆ Immobilisations incorporelles	8	18 956 235	19 312 216
Total de l'actif immobilisé		1 179 977 767	1 197 451 964
TOTAL DE L'ACTIF		1 224 372 011	1 223 108 597



PASSIF	Note	31.12.2025	31.12.2024
		CHF	CHF
ENGAGEMENTS À COURT TERME			
◆ Dettes résultant d'achats et de prestations	9	5 722 397	9 038 654
◆ Dettes financières à court terme	13	100 000 000	100 000 000
◆ Autres dettes	10	2 671 707	1 995 350
◆ Passifs de régularisation	12	53 846 604	49 061 440
◆ Intérêts courus		8 440 819	8 419 153
Total des engagements à court terme		170 681 527	168 514 597
ENGAGEMENTS À LONG TERME			
◆ Dettes financières à long terme	13	705 000 000	705 000 000
◆ Provisions	15	809 484	947 000
Total des engagements à long terme		705 809 484	705 947 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS		876 491 011	874 461 597
CAPITAUX PROPRES			
◆ Capital-actions	16	300 000 000	300 000 000
◆ Réserve légale issue du bénéfice		32 851 000	32 032 000
◆ Bénéfice reporté		46 000	238 000
◆ Résultat de l'exercice		14 984 000	16 377 000
Total des capitaux propres		347 881 000	348 647 000
TOTAL DU PASSIF		1 224 372 011	1 223 108 597

COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS ET CHARGES	Note	2025 CHF	2024 CHF
♦ Contributions en couverture des charges	20	164 815 271	180 147 144
♦ Autres produits d'exploitation		5 234 539	2 757 516
Total des ventes et prestations		170 049 810	182 904 660
♦ Achats d'énergie et coûts du réseau		26 505 021	36 742 778
♦ Matériel et prestations		30 792 598	27 420 381
♦ Charges de personnel		819 725	763 445
♦ Redevances hydrauliques et diverses	21	29 908 797	36 154 502
♦ Taxes, impôts sur le capital et autres impôts	24	6 505 889	6 035 388
♦ Autres charges d'exploitation		3 195 235	3 364 182
♦ Amortissements	22	43 291 785	41 824 756
Charges d'exploitation		141 019 051	152 305 432
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		29 030 760	30 599 228
♦ Produits financiers		1 473 641	1 477 752
♦ Charges financières	23	12 573 459	12 909 995
Résultat financier		11 099 819	11 432 243
Résultat avant impôts		17 930 941	19 166 985
♦ Impôt sur le bénéfice	24	2 946 941	2 789 985
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		14 984 000	16 377 000
♦ Nombre d'actions en circulation		300 000	300 000
♦ Résultat par action en CHF		50	55

(Il n'existe pas d'instruments financiers avec effet dilutif)

FLUX DE TRÉSORERIE

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	2025	2024
	CHF	CHF
◆ Résultat de l'exercice	14 984 000	16 377 000
◆ Amortissements	43 291 785	41 824 756
◆ Variation des provisions	-137 516	-143 000
◆ Amortissements des frais d'emprunts	150 429	143 272
◆ Variation des actifs financiers à court terme	-10 000 000	0
◆ Variation des créances résultant de livraisons et prestations	7 904	1 843 979
◆ Variation des autres créances	-874 447	-179 985
◆ Variation des actifs de régularisation	9 286 930	-1 400 652
◆ Variation des dettes résultant d'achats et de prestations	-3 316 257	916 074
◆ Variation des autres dettes à court terme	676 357	941 103
◆ Variation des passifs de régularisation	4 785 163	3 411 770
◆ Variation des intérêts courus	21 667	1 334 334
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	58 876 015	65 068 651
◆ Investissements en immobilisations corporelles	-26 973 928	-28 796 844
◆ Investissements en immobilisations financières	0	-554 735
◆ Désinvestissements en immobilisations financières	1 034 723	979 385
FLUX DE FONDS PROVENANT DES INVESTISSEMENTS	-25 939 205	-28 372 194
◆ Paiement du dividende	-15 750 000	-15 000 000
◆ Remboursement d'emprunts	-100 000 000	-160 000 000
◆ Souscription d'emprunts	99 991 000	130 323 600
FLUX DE FONDS PROVENANT DU FINANCEMENT	-15 759 000	-44 676 400
VARIATION DES LIQUIDITÉS	17 177 810	-7 979 943
Liquidités en début d'exercice	10 205 842	18 185 785
LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	27 383 652	10 205 842



WILLKOMMEN

**75 JAHRE
GRANDE DIXENCE AG**

*Von 1945 bis in die heutige Zeit -
tauchen Sie ein in ein menschliches
und technologisches Abenteuer
jenseits jeder Norm!*

BIENVENUE

**75 ANS DE
GRANDE DIXENCE SA**

*De 1945 à nos jours,
plongez dans cette aventure humaine
et technologique hors norme!*



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

AU 31 DÉCEMBRE 2025

	Capital- actions CHF	Réserve légale issue du bénéfice CHF	Bénéfice au bilan CHF	Total des capitaux propres CHF
◆ Capitaux propres au 01.01.2024	300 000 000	31 268 000	16 002 000	347 270 000
◆ Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	0	764 000	-764 000	0
◆ Distribution de dividende 2023	0	0	-15 000 000	-15 000 000
◆ Bénéfice de l'exercice	0	0	16 377 000	16 377 000

CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2024	300 000 000	32 032 000	16 615 000	348 647 000
---------------------------------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------

◆ Capitaux propres au 01.01.2025	300 000 000	32 032 000	16 615 000	348 647 000
◆ Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	0	819 000	-819 000	0
◆ Distribution de dividende 2024	0	0	-15 750 000	-15 750 000
◆ Bénéfice de l'exercice	0	0	14 984 000	14 984 000

CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2025	300 000 000	32 851 000	15 030 000	347 881 000
---------------------------------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------

Le public découvre le quiz des 75 ans de Grande Dixence SA à la foire du Valais.



ANNEXE AUX COMPTES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Grande Dixence SA est une société anonyme de droit suisse dont le siège est à Sion (Suisse). La société a pour but d'aménager et d'exploiter des forces hydrauliques sur la rive gauche du Rhône, en réalisant un lac d'accumulation dans le Val des Dix, des centrales à Fionnay (Val de Bagnes), Nendaz et Bieudron (Vallée du Rhône) et de fournir l'énergie ainsi produite à ses actionnaires-partenaires. La société peut prendre toutes les mesures propres à assurer la réalisation de ce but et conclure toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec celui-ci. Elle pourra participer à des entreprises analogues et en créer.

Grande Dixence SA est gérée comme une société de partenaires. Ce mode de gestion se caractérise par le fait que les actionnaires de la société se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, au prorata de leur participation au capital-actions, ainsi qu'à payer, dans la même proportion, les charges annuelles, qui comprennent notamment les intérêts des emprunts, les provisions nécessaires à leur remboursement et à l'amortissement des capitaux investis, les versements aux fonds d'amortissement, de renouvellement et de réserve, de même que le montant nécessaire à la rémunération du capital.

Les comptes annuels 2025 ont été approuvés le 31 mars 2026 par le Conseil d'administration de Grande Dixence SA. L'assemblée générale des actionnaires prévue le 30 avril 2026 est invitée à les approuver à son tour.

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

BASE DE PRÉSENTATION

Les comptes annuels de Grande Dixence SA ont été établis dans le respect des règles du droit des sociétés anonymes (titre trente-deuxième du Code des obligations) et de toutes les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (y.c. la RPC 31). Ils donnent une image fidèle et conforme du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise.

Aucun changement de normes comptables Swiss GAAP RPC n'a été publié ni annoncé durant l'exercice sous revue. Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière.

Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art 959c al. 2 ch. 1-14 et al. 4 du CO. Les comptes individuels Swiss GAAP RPC présentés correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et engagements en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont convertis aux cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu.

Les gains ou pertes de change réalisés sur les devises étrangères sont enregistrés dans le résultat de l'exercice.

INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ SIMPLE

CLEUSON-DIXENCE

Grande Dixence SA participe à raison de 15/22^e à la société simple Cleuson-Dixence.

Les actifs, passifs, charges et produits de la Société simple Cleuson-Dixence sont intégrés individuellement dans les comptes de Grande Dixence SA pour sa part de 15/22^e.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES

LIÉES DE LA SOCIÉTÉ

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la Société:

- les transactions avec les actionnaires de la Société (note 15);
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode d'intégration globale au sein du même groupe qu'un actionnaire;
- les transactions avec des entités contrôlées, de manière directe ou indirecte, par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

INFORMATION SECTORIELLE

Grande Dixence SA est active dans un seul secteur: la production d'énergie issue des forces hydrauliques en vue de la fournir à ses actionnaires-partenaires. Il n'existe dès lors pas de compte sectoriel.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Les actifs financiers à court terme comprennent les dépôts à terme d'une échéance inférieure à 12 mois et les titres.

Les titres de l'actif circulant sont évalués aux valeurs actuelles. En l'absence desdites valeurs, ils sont évalués à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelle.

CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Les débiteurs présentant un risque de crédit font l'objet de réévaluations individuelles.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelle.

Du fait que Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues, elle ne prépare pas de comptes consolidés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de chaque objet. Pour les installations d'exploitation soumises au droit de retour, la durée d'amortissement est limitée au maximum à la durée de la concession ou à la valeur résiduelle négociée avec les autorités concédantes.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est amorti sur sa durée d'utilité. Toutefois, ces différents types d'immobilisations font partie intégrante des installations de production de l'ouvrage de Grande Dixence SA dans son ensemble.

Les principales durées d'amortissements par type d'immobilisations sont:

Bâtiments	50 ans
Génie civil	50 à 80 ans
Équipements électriques, hydrauliques et mécaniques des usines	10 à 50 ans
Voies d'accès et routes	40 ans
Téléphériques	35 à 50 ans
Ateliers et dépôts	35 à 50 ans

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation des capitaux durant la période de construction, dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur le long terme, des intérêts intercalaires sont intégrés au coût de construction couvrant la période des travaux de préparation et de construction jusqu'à la mise en exploitation.

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les concessions liées à l'exploitation des installations détenues en propre sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement à partir de leur mise en vigueur et sur toute la durée de la concession (80 ans), déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Le prix d'acquisition de la participation de 29% au capital-actions des Forces Motrices de la Borgne SA comprenait un montant complémentaire correspondant à la valorisation du droit de prélèvement d'environ 30 GWh par année, valable jusqu'à la fin de la concession en 2084. Ce droit de prélèvement est amorti, depuis son acquisition en 2009, sur la durée restante de la concession, selon la méthode linéaire.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

En raison du contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la part aux frais annuels de Grande Dixence SA, correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé de l'entreprise partenaire est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

EMPRUNTS

Les frais d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt. Ils sont présentés en actifs de régularisation.

ENGAGEMENTS

Les engagements (dettes sur achats et prestations et passifs de régularisation) sont en général portés au bilan à la valeur nominale.

PROVISIONS

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. L'évaluation de la provision se

base sur l'estimation de la sortie de trésorerie nécessaire à l'extinction de l'obligation.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Grande Dixence SA est soumise au risque des taux d'intérêts. Le cas échéant, des transactions dérivées sont conclues pour couvrir ces risques. Celles-ci sont réalisées conformément aux directives actuelles de la politique de couverture et en accord avec le Conseil d'administration. Ces instruments étant employés à des fins de couverture, les mêmes principes d'évaluation que ceux utilisés pour l'opération de base sont appliqués en lieu et place de l'évaluation à la juste valeur.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Grande Dixence SA étant gérée comme une société de partenaires, les contributions en couverture des charges représentent la principale source de revenus de la société. Ces contributions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les charges d'exploitation ont été reconnues.

Les autres produits d'exploitation comprennent les produits des locations et des prestations de services. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les locations ou les services ont été fournis.

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probables, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existants à la date de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité, du montant des prestations et coûts unitaires futurs.

Dédicace du livre par son auteure M^{me} Brigitte Kalbermatten pour l'ancien président du Conseil d'administration M. Dominique Dreyer.



COMMENTAIRES

1. ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
◆ Dépôts à terme ≤ 12 mois	10 000 000	0
◆ Titres	6	6
ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME	10 000 006	6

2. CRÉANCES RÉSULTANT DE VENTES ET DE PRESTATIONS	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
◆ Tiers	332 992	337 896
◆ Actionnaires	104 817	104 817
◆ Sociétés liées	0	3 000
CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS	437 809	445 713

3. AUTRES CRÉANCES	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
◆ Tiers	1 891 863	1 020 950
◆ Sociétés liées	3 534	0
AUTRES CRÉANCES	1 895 397	1 020 950

4. ACTIFS DE RÉGULARISATION À COURT TERME	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
◆ Tiers	2 850 054	2 818 671
◆ Actionnaires	890 273	9 999 833
◆ Sociétés liées	937 052	1 165 619
ACTIFS DE RÉGULARISATION À COURT TERME	4 677 380	13 984 123

5. ACTIFS DE RÉGULARISATION À LONG TERME	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
◆ Tiers	147 569	269 185
ACTIFS DE RÉGULARISATION À LONG TERME	147 569	269 185

6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
◆ Prêts à long terme	2 425 150	3 459 873
◆ Participations	23 091 158	23 091 158
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	25 516 308	26 551 031

PARTICIPATIONS

Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues et, par conséquent, ne présente pas de comptes consolidés.

	Part au capital	Part aux droits de vote	Capital social au 31.12.2025	Capital social au 31.12.2024
	%	%	CHF	CHF
◆ HYDRO Exploitation SA, Sion				
Exploitation de sociétés hydroélectriques	35	35	13 000 000	13 000 000
◆ Elektrizitätswerk Zermatt AG, Zermatt				
Production et distribution d'électricité	45	45	10 000 000	10 000 000
◆ Forces motrices de la Borgne SA, Vex				
Production d'électricité	29	29	12 000 000	12 000 000

CHIFFRES CLÉS DES PARTICIPATIONS DÉTENUES

Les bilans résumés et audités au 31.12.2025 se présentent ainsi:

	HYDRO Exploitation SA	Elektrizitäts- werk Zermatt AG	Forces motrices de la Borgne SA
en 000 CHF			
◆ ACTIF			
Actifs circulants	31 892	11 354	3 373
Actifs immobilisés	12 647	42 133	34 312
◆ PASSIF			
Fonds étrangers	15 542	23 674	25 014
Fonds propres	28 997	29 813	12 671

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immeubles et terrains CHF	Installations de production CHF	Installations en construction CHF	Total CHF
Immobilisations brutes au 31.12.2023	51 476 440	2 879 096 879	46 711 270	2 977 284 589
♦ Augmentations	0	2 697 618	25 867 938	28 565 556
♦ Intérêts intercalaires	0	0	231 288	231 288
♦ Diminutions	0	-99 800	0	-99 800
♦ Transferts	34 518	5 364 291	-5 398 809	0
Immobilisations brutes au 31.12.2024	51 510 958	2 887 058 988	67 411 687	3 005 981 633
♦ Augmentations	638 083	15 548 353	10 404 810	26 591 246
♦ Intérêts intercalaires	0	0	382 683	382 683
♦ Diminutions	0	-71 200	0	-71 200
♦ Transferts	4 011 390	21 869 665	-25 881 055	0
IMMOBILISATIONS BRUTES AU 31.12.2025	56 160 431	2 924 405 806	52 318 125	3 032 884 362
Fonds d'amortissement au 31.12.2023	-30 499 984	-1 782 793 142	0	-1 813 293 126
♦ Attributions: amortissements planifiés	-1 098 936	-40 369 840	0	-41 468 776
♦ Diminutions	0	99 800	0	99 800
Fonds d'amortissement au 31.12.2024	-31 598 920	-1 823 063 182	0	-1 854 662 102
♦ Attributions: amortissements planifiés	-1 272 237	-41 663 567	0	-42 935 804
♦ Diminutions	0	71 200	0	71 200
FONDS D'AMORTISSEMENT AU 31.12.2025	-32 871 157	-1 864 655 549	0	-1 897 526 706
Immobilisations nettes au 31.12.2024	19'912'038	1 063 995 806	67 411 687	1 151 319 532
Immobilisations nettes au 31.12.2025	23 289 274	1 059 750 257	52 318 125	1 135 357 656

INSTALLATIONS EN EXPLOITATION	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Adductions et usines de pompage de la vallée de Zermatt	376 985 812	373 431 547
Adductions et usines de pompage de la vallée d'Hérens	369 620 527	362 149 638
Barrage du Val des Dix	549 822 990	548 640 379
Aménagement et usine de Fionnay	249 898 430	248 818 990
Aménagement et usine de Nendaz	321 872 310	321 484 830
Installations de commande à Sion	6 002 150	6 002 150
Cleuson-Dixence (15/22 ^e)	1 048 085 486	1 024 659 626
Autres immobilisations (p. ex. immeubles divers)	58 278 530	53 382 787
Immobilisations brutes	2 980 566 237	2 938 569 947
Fonds d'amortissement	-1 897 526 706	-1 854 662 101
Immobilisations nettes	1 083 039 531	1 083 907 846

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Concessions	Droit de prélèvement d'énergie	Total
	CHF	CHF	CHF
Immobilisations brutes au 31.12.2023	4 093 264	22 861 128	26 954 392
♦ Augmentations	0	0	0
♦ Intérêts intercalaires	0	0	0
♦ Diminutions	0	0	0
♦ Transferts	0	0	0
Immobilisations brutes au 31.12.2024	4 093 264	22 861 128	26 954 392
♦ Augmentations	0	0	0
♦ Intérêts intercalaires	0	0	0
♦ Diminutions	0	0	0
♦ Transferts	0	0	0
IMMOBILISATIONS BRUTES AU 31.12.2025	4 093 264	22 861 128	26 954 392
Fonds d'amortissement au 31.12.2023	-3 018 782	-4 267 413	-7 286 195
♦ Attributions: amortissements planifiés	-51 166	-304 815	-355 981
♦ Diminutions	0	0	0
Fonds d'amortissement au 31.12.2024	-3 069 948	-4 572 228	-7 642 176
♦ Attributions: amortissements planifiés	-51 166	-304 815	-355 981
♦ Diminutions	0	0	0
FONDS D'AMORTISSEMENT AU 31.12.2025	-3 121 114	-4 877 043	-7 998 157
IMMOBILISATIONS NETTES AU 31.12.2024	1 023 316	18 288 900	19 312 216
IMMOBILISATIONS NETTES AU 31.12.2025	972 150	17 984 085	18 956 235

DROIT DE PRÉLÈVEMENT D'ÉNERGIE

Ce poste comprend la valeur du droit de prélèvement d'environ 30 GWh par année compris dans la participation de 29% au capital-actions des Forces Motrices de la Borgne SA. Ce droit est amorti linéairement, depuis son acquisition en 2009, sur toute la durée de la concession (échéance 2084). En 2025, un amortissement de CHF 304 815 a été calculé et comptabilisé sur la durée restante de la concession, à savoir 59 ans.



9. DETTES RÉSULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
◆ Tiers	1 341 409	3 296 056
◆ Actionnaires	1 238 861	1 431 075
◆ Sociétés liées	3 142 128	4 311 523
DETTES RÉSULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS	5 722 397	9 038 654

10. AUTRES DETTES	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
◆ Tiers	2 671 707	1 995 350
AUTRES DETTES	2 671 707	1 995 350

11. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
◆ Charge ordinaire de prévoyance	88 872	78 685
◆ Dettes envers les institutions de prévoyance	7 951	10 277

12. PASSIFS DE RÉGULARISATION	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
◆ Impôt spécial sur les forces hydrauliques	18 670 292	22 225 404
◆ Redevances hydrauliques	12 731 346	15 526 720
◆ Impôts	2 736 579	2 452 623
◆ Énergie à livrer		
– Tiers	1 020 528	1 758 800
– Actionnaires	8 870 729	0
– Sociétés liées	551 122	1 140 155
◆ Divers		
– Tiers	3 444 681	3 605 361
– Actionnaires	1 021 547	946 482
– Sociétés liées	4 799 780	1 405 895
PASSIFS DE RÉGULARISATION	53 846 604	49 061 440

13. DETTES FINANCIÈRES

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
◆ Dettes financières à court terme	100 000 000	100 000 000
◆ Dettes financières à long terme	705 000 000	705 000 000
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	805 000 000	805 000 000

DÉTAIL DES EMPRUNTS

			31.12.2025	31.12.2024
			CHF	CHF
◆ Obligataires	Souscription	Échéance		
1.375 %	2015	18.02.2025	0	100 000 000
0.8 %	2019	17.06.2026	100 000 000	100 000 000
0.3 %	2021	31.08.2028	150 000 000	150 000 000
1.7 %	2022	12.07.2029	170 000 000	170 000 000
2.35 %	2023	06.06.2030	100 000 000	100 000 000
2.1 %	2024	08.03.2032	130 000 000	130 000 000
1.4 %	2025	16.02.2035	100 000 000	0
Total des emprunts obligataires			750 000 000	750 000 000

◆ Emprunts divers

3.3 %	Banque Cantonale du Jura	2012	15.01.2027	10 000 000	10 000 000
3.3 %	Banque Cantonale de Fribourg	2012	15.01.2027	25 000 000	25 000 000
3.3 %	Banque Cantonale du Valais	2012	15.01.2027	20 000 000	20 000 000
Total des emprunts divers				55 000 000	55 000 000

TOTAL DES EMPRUNTS

Emprunts à court terme < 1 an	100 000 000	100 000 000
Emprunts à long terme <1 à 5 ans >	475 000 000	475 000 000
Emprunts à long terme > 5 ans	230 000 000	230 000 000

Tous les emprunts au 31.12.2025 et 31.12.2024 sont libellés en CHF.
Les emprunts obligataires sont tous cotés à la SIX Swiss Exchange.

14. ENGAGEMENTS ENVERS DES FONDS DE PRÉVOYANCE

Le personnel de Grande Dixence SA est affilié depuis le 1^{er} avril 2018 auprès de la Fondation Caisse Pension Energie (CPE) à Zürich, institution de prévoyance collective de la branche, juridiquement indépendante, fondée sur le régime de la primauté des cotisations. Le taux de couverture de la Fondation CPE au 31 décembre 2025 s'élevait à 120% (120% au 31 décembre 2024).

15. PROVISIONS

	Provision pour adaptation des rentes CHF	Provision pour pont AVS CHF	Total CHF
◆ Valeur comptable au 01.01.2024	1 020 000	70 000	1 090 000
Constitution	26 841	0	26 841
Utilisation	-169 841	0	-169 841
Dissolution	0	0	0
◆ Valeur comptable au 31.12.2024	877 000	70 000	947 000
Constitution	21 205	0	21 205
Utilisation	-158 721	0	-158 721
Dissolution	0	0	0
Valeur comptable au 31.12.2025	739 484	70 000	809 484

La «Provision pour adaptation des rentes» permet de couvrir les allocations bénévoles de renchérissement aux retraités et la «Provision pour pont AVS» sert à couvrir le départ à la retraite anticipée des employés de Grande Dixence SA. Elles sont estimées selon des règles actuarielles.

16. ACTIONNAIRES

	% du capital	Valeur nominale CHF
Alpiq Suisse SA – Lausanne	60	180 000 000
Axpo Power AG – Baden	13 $\frac{1}{3}$	40 000 000
BKW Energie AG – Berne	13 $\frac{1}{3}$	40 000 000
IWB Industrielle Werke Basel – Bâle	13 $\frac{1}{3}$	40 000 000
	100	300 000 000

Le capital-actions se compose de 300 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 000.- chacune. Le montant des réserves au bilan n'est pas distribuable. Les détenteurs d'actions ont droit aux dividendes et à une voix par action lors des Assemblées générales de la société.



17. TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET PARTIES LIÉES

Les créances ou engagements avec des parties liées existants à la date du bilan sont indiqués séparément dans les notes aux comptes de l'actif et du passif.

Le tableau ci-dessous récapitule les transactions du compte de résultat avec des parties liées:

	2025			2024		
	Actionnaires CHF	Sociétés liées CHF	Total CHF	Actionnaires CHF	Sociétés liées CHF	Total CHF
♦ Contributions en couverture des charges	164 815 271		164 815 271	180 147 144		180 147 144
♦ Autres produits d'exploitation	2 763 887	868 731	3 632 618	208 528	378 554	587 082
TOTAL DES VENTES ET PRESTATIONS DES PARTIES LIÉES	167 579 158	868 731	168 447 889	180 355 672	378 554	180 734 226
<i>en % des ventes et prestations totales</i>	98.5%	0.5%	99.1%	98.6%	0.2%	98.8%
♦ Achats d'énergie et coûts du réseau	26 204 069	890 012	27 094 081	35 427 053	1 315 725	36 742 778
♦ Matériel et prestations	1 121 754	26 943 009	28 064 763	2 000 848	21 947 192	23 948 041
♦ Autres charges d'exploitation	99 788	-354 431	-254 643			0
CHARGES D'EXPLOITATION DES PARTIES LIÉES	27 425 611	27 478 590	54 904 201	37 427 902	23 262 917	60 690 819
<i>en % des charges d'exploitation totales (hors amortissements)</i>	28.1%	28.1%	56.2%	33.9%	21.1%	54.9%
♦ Produits financiers		-1 133 920	-1 133 920		-870 252	-870 252
♦ Charges financières			0			0
RÉSULTAT FINANCIER DES PARTIES LIÉES	0	-1 133 920	-1 133 920	0	-870 252	-870 252
<i>en % du résultat financier total</i>	0%	-8.1%	-8.1%	0%	-7.6%	-7.6%
MATÉRIEL ET PRESTATIONS DES PARTIES LIÉES POUR INVESTISSEMENTS	3 430 531	14 679 857	18 110 388	0	14 086 499	14 086 499
<i>en % du matériel et prestations pour investissement total</i>	12.7%	54.4%	67.1%	0%	48.9%	48.9%

Les livraisons et prestations relatives à des entreprises liées s'effectuent au prix de marché (prix qui aurait été convenu entre des tiers indépendants). Les charges et produits d'intérêts ont lieu aux taux observés sur les marchés financiers et dans le respect des intérêts fiscalement admis.

Les actionnaires de la société se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, au prorata de leur participation au capital-actions, ainsi qu'à payer dans la même proportion les charges annuelles. En outre, les actionnaires mettent à disposition de Grande Dixence SA l'énergie de pompage et de remplacement.

L'entretien courant et la maintenance des installations sont confiés à HYDRO Exploitation SA, à Sion, société dont Grande Dixence SA est actionnaire à hauteur de 35%.

Alpiq Suisse SA, en qualité de gestionnaire de la société, fournit les prestations de dispatching, l'énergie d'ajustement, les prestations de gestion administrative et de gestion technique du complexe Grande Dixence SA.

18. LITIGE EN COURS

Néant

19. OBLIGATIONS DE GARANTIE EN FAVEUR DE TIERS (LONG TERME)

Grande Dixence SA participe à raison de 15/22^e à la Société simple Cleuson-Dixence. Elle dispose, dans cette proportion, à la puissance installée de l'usine de Bieudron. En contrepartie, elle s'est engagée à assurer le financement de la construction de l'installation et à couvrir les charges de la société simple dans la proportion de sa participation.

Dans la société de partenaires des Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB), Grande Dixence SA s'est engagée, à l'instar des autres partenaires, à prendre la livraison de sa part d'énergie et à couvrir les charges de la société dans la proportion de sa participation. Les charges annuelles de la société comprennent en particulier les intérêts, ainsi que les amortissements et provisions nécessaires au remboursement des emprunts. FMdB est au bénéfice d'une concession pour l'utilisation des forces hydrauliques, qui arrive à échéance en 2084.

20. CONTRIBUTIONS EN COUVERTURE DES CHARGES

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel en vigueur.

21. REDEVANCES HYDRAULIQUES ET DIVERSES	2025 CHF	2024 CHF
◆ Impôt spécial sur les forces hydrauliques	17 411 302	21 104 321
◆ Redevances hydrauliques	11 892 235	14 310 136
◆ Énergie gratuite	605 261	740 045
REDEVANCES HYDRAULIQUES ET DIVERSES	29 908 797	36 154 502

Ces postes comprennent l'impôt spécial à payer à l'Etat du Valais, les redevances hydrauliques à payer aux Autorités concédantes et les fournitures d'énergie gratuite dues aux communes concédantes. Depuis le 1er janvier 2016, l'impôt spécial (60%) et les redevances hydrauliques (40%) sont payés sur la base du taux maximum de CHF 110.-/kW.

22. AMORTISSEMENTS	2025 CHF	2024 CHF
◆ Immobilisations corporelles (amortissements planifiés)	42 935 804	41 468 775
◆ Immobilisations incorporelles (amortissements planifiés)	355 981	355 981
AMORTISSEMENTS	43 291 785	41 824 756

23. CHARGES FINANCIÈRES	2025 CHF	2024 CHF
◆ Charges emprunts obligataires	10 838 233	10 999 333
◆ Charges autres emprunts et divers	2 117 909	2 141 950
◆ Intérêts intercalaires activés	-382 683	-231 288
CHARGES FINANCIÈRES	12 573 459	12 909 995

24. IMPÔTS	2025 CHF	2024 CHF
◆ Impôts sur le capital	1 621 070	1 622 854
◆ Impôts sur le bénéfice	2 947 000	3 222 700
◆ Impôts foncier et divers	4 884 819	4 412 534
Impôts courants	9 452 889	9 258 088
◆ Impôts exercices antérieurs	-59	-432 715
IMPÔTS	9 452 830	8 825 373

L'impôt sur le bénéfice comptabilisé dans les charges de l'exercice est calculé sur la base du bénéfice ressortant des comptes annuels de CHF 14 984 000, basé sur l'application de la méthode du coût de revient majoré (cost+). Le taux d'impôt sur le bénéfice moyen applicable sur la base du résultat avant impôt s'établit à 16.5% (16.8% en 2024).

25. HONORAIRES VERSÉS À L'ORGANE DE RÉVISION

	2025 CHF	2024 CHF
◆ Prestations en matière de révision	48 825	48 825
◆ Autres prestations de services	–	–
TOTAL	48 825	48 825

26. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Néant.

27. INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Après la date de clôture des comptes au 31 décembre 2025, aucun élément méritant d'être relevé n'est survenu. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 31 mars 2026, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Grande Dixence SA est au bénéfice de concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques qui arrivent à échéance à la fin de l'année 2044.

En 2025, la moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT) s'élève à 3.4 employés (Exercice 2024, 3.4 EPT).

M^{me} Brigitte Kalbermatten présente le livre «Grande Dixence SA, un esprit pionnier depuis 75 ans» à M^{me} Noémie Fournier, rédactrice en chef adjointe du Nouvelliste.



PROPOSITION CONCERNANT L'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

	2025 CHF	2024 CHF
◆ Report au début de l'exercice	46 000	238 000
◆ Bénéfice de l'exercice	14 984 000	16 377 000
BÉNÉFICE AU BILAN	15 030 000	16 615 000
◆ Dividende 4.70% de CHF 300 millions (2024: 5.25%)	14 100 000	15 750 000
◆ Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	750 000	819 000
SOLDE À REPORTER	180 000	46 000

Présentation des festivités des 75 ans par le Secrétaire général et chef de projet des 75 ans M. Fabien Girard.



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE GRANDE DIXENCE SA, SION



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Grande Dixence SA, Sion

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Grande Dixence SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jennifer Barilier
Expert-réviseur agréée

Lausanne, le 31 mars 2026

Annexes :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

PROPOSITIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 30 AVRIL 2026

L'Assemblée ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 et du bilan arrêté au 31 décembre 2025, ainsi que du rapport de l'Organe de révision, décide:

PREMIÈRE PROPOSITION

d'approuver le rapport présenté par le Conseil d'administration, le bilan au 31 décembre 2025, le compte de profits et pertes de l'exercice 2025, l'annexe aux comptes et le tableau de financement.

DEUXIÈME PROPOSITION

d'utiliser le solde disponible qui s'élève à CHF 16 615 000.– de la manière suivante:

Dividende de 4.70% au capital-actions de CHF 300 000 000	CHF	14 100 000
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	750 000
Solde à reporter	CHF	180 000
	CHF	15 030 000

TROISIÈME PROPOSITION

de donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Au nom du Conseil d'administration
de Grande Dixence SA

Le président

A. MURISIER

UNITÉS D'ÉNERGIE

1 kWh	=	1 kilowattheure	=	3600 kilojoules [kJ]	
1 MWh	=	1 mégawattheure	=	1000 kWh	= 3 600 000 kilojoules [kJ]
1 GWh	=	1 gigawattheure	=	1 million de kWh	= 3,6 térajoules [TJ]
1 TWh	=	1 térawattheure	=	1 milliard de kWh	= 3600 térajoules [TJ]

UNITÉS DE PUISSANCE

1 kW	=	1 kilowatt	=	1000 Watts [W]
1 MW	=	1 mégawatt	=	1000 kilowatts [kW]

UNITÉ DE TENSION

1 kV	=	1 kilovolt	=	1000 Volts [V]
------	---	------------	---	----------------

CAPACITÉ DE TRANSFORMATION

1 kVA	=	1 kilovoltampère
1 MVA	=	1 mégavoltampère

